

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(25^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 25 octobre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ ROSSINOT

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1349).

Agriculture et forêt - B.A.P.S.A. (suite)

MM. Roger Lestas,
Jean-Pierre Balligand,
François d'Harcourt,
Alain Brune
Germain Gengenwin,
Michel Lambert,
Hubert Falco,

M^{me} Ségolène Royal,
M. Xavier Hunault.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. André Lejeune, Jean-Claude Peyronnet, Marcel Garrouste, Pierre Raynal, Arnaud Lepercq, René André, Daniel Le Meur, Yves Coussain.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 1366).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ ROSSINOT,
vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

AGRICULTURE ET FORÊT. - B.A.P.S.A. (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, mes chers collègues, la France reste la première puissance agricole d'Europe, comme en témoignent les excédents agro-alimentaires favorables à notre commerce extérieur. Et pourtant, mon intervention sera placée sous le signe de l'inquiétude.

Si le budget général qui nous est présenté est un budget vertueux en ce qui concerne la formation, l'emploi ou la culture, il s'agit, en revanche, d'un budget frileux pour l'agriculture puisqu'il ne tient pas suffisamment compte de la situation et de l'évolution dans les départements ruraux.

Certes, le budget de l'agriculture augmente de 3,5 p. 100 par rapport au budget de 1988, mais il progresse moins rapidement que le budget de l'Etat qui, lui, croît de 4,5 p. 100, et surtout que l'ensemble des budgets civils qui connaissent une hausse de 6,5 p. 100.

Plus douloureuse encore est la comparaison avec le budget de l'agriculture de la République fédérale d'Allemagne qui, lui, est en progression de 11,3 p. 100. Préparons-nous ainsi la parité pour l'échéance de 1992 ?

En analysant le projet de budget dans le détail, j'ai constaté que les équilibres avaient été sauvegardés par la diminution de crédits importants tels ceux concernant la recherche, la modernisation de l'appareil de production agricole, les charges de bonification du Crédit agricole et l'intervention en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole.

En second lieu, je tiens à me faire le porte-parole de plus de 5 500 agriculteurs de mon département - sur un nombre total d'environ 15 000 - qui sont pénalisés par les quotas laitiers : pour une moyenne de 12 000 litres, la pénalité est d'environ 25 000 francs, mais certains agriculteurs paient beaucoup plus. Il faut savoir qu'un troupeau laitier n'est pas une machine qui peut s'arrêter sur un simple geste, mais une matière vivante dont la production peut varier de 10 à 15 p. 100 selon les conditions sanitaires, les possibilités de fécondité, la qualité des fourrages ou les variations climatiques.

Cette situation est inadmissible et très préoccupante pour nombre d'agriculteurs qui sont plongés dans le désarroi et le découragement. Dans de nombreux cas, la pénalité mensuelle

est supérieure au prélèvement personnel permettant de faire vivre la famille. Il s'agit, en quelque sorte, d'une suppression de salaire pendant plusieurs mois.

Poursuivons le réquisitoire contre les quotas. Aujourd'hui, les industriels ne peuvent plus s'approvisionner pour fabriquer la poudre de lait nécessaire à l'alimentation animale, notamment pour l'engraissement des veaux de boucherie. Ils doivent mettre en place ou incorporer des produits de substitution qui, d'une part, altèrent la qualité de la viande mise sur le marché et, d'autre part, abaissent la rentabilité pour les éleveurs. Il nous faudra donc reconsidérer tôt ou tard la répartition des quotas au niveau régional.

J'aborderai enfin les nouvelles mesures concernant la reprise des exploitations.

Le décret interdisant à un nouvel exploitant de produire du lait si son prédécesseur ne produisait par 70 000 litres - et très prochainement 100 000 litres - représente un handicap sérieux pour l'avenir de l'exploitation familiale. Cette dernière était la richesse du tissu rural ; or nous lui offrons, par cette mesure, un enterrement de première classe.

Cela ne sera pas sans conséquences pour la population et sur le taux de chômage. L'horizon est trop bouché pour les jeunes agriculteurs et les mutations de l'agriculture ne sont pas achevées. Vous devriez, monsieur le ministre, prendre garde aux conséquences possibles de ce mécontentement supplémentaire dans un climat social déjà bien perturbé.

Pour ces raisons, je ne voterai pas ce projet de budget qui est par trop insuffisant à mon gré. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, deux approches sont possibles dans un débat budgétaire, en particulier dans un débat sur le budget de l'agriculture.

La première consiste à transformer la tribune de l'Assemblée nationale en mur des lamentations, en situant le débat exclusivement sur le plan de la défense catégorielle et géographique et en faisant fi des contraintes nationales et européennes.

Par exemple, s'agissant du dossier laitier, comment concilier le discours du député du R.P.R. du Finistère favorable aux quotas individuels - et pour cause, puisque la production laitière de ce département se situe presque au même niveau que celle des Pays-Bas - et celui de cet autre député du R.P.R., élu d'une région de montagne, qui, lui, bien entendu, se prononce pour des quotas par laiterie et pour des réaffectations supplémentaires de quotas ?

Comment concilier, en matière économique, le discours libéral de la droite et du R.P.R. en particulier et le fait que les députés U.D.F. et du R.P.R. ne cessent de réclamer à cor et à cri un accroissement des interventions de l'Etat.

M. Michel Lambert. Très juste !

M. Jean-Pierre Balligand. La deuxième approche consiste à essayer de cerner la réalité et de tracer quelques perspectives d'avenir.

S'agissant de la réalité laitière, pourquoi ne pas vouloir comprendre que les gains de productivité sont croissants ? A cet égard, mes chers collègues, je vous invite à consulter le très bon document statistique qui a été mis en distribution ce matin et qui montre que l'effectif des livreurs de lait a diminué de 5,8 p. 100 entre 1985 et 1986, alors que les livraisons de lait ont, durant la même période, progressé de 2,1 p. 100. La difficulté pour nous, Français, est de trouver un bon système de limitation de la production laitière et donc de garantie des prix parce que la France ne devient pas facilement un pays moderne.

Votre ministre, monsieur le ministre, est culturellement parlant, le plus « spatial ». A cet égard, je vous ferai une remarque et vous poserais quelques questions.

En ce qui concerne les crédits du F.I.D.A.R. dont notre collègue Gouzes a parlé ce matin, le rapporteur de l'aménagement du territoire que je suis en discutera avec le ministre de l'aménagement du territoire le moment venu. Mais pour ce qui est des crédits du F.A.R., je constate qu'ils diminuent de 19,3 p. 100, soit un pourcentage assez substantiel. Telle est la remarque que je tenais à formuler, mais il s'agit aussi d'un regret.

J'en viens à mes questions. Elles sont précises et portent sur la notion d'espace rural.

Quelle procédure avez-vous choisie pour les programmes de développement coordonnés, les F.D.C. ? L'ancien ministre de l'agriculture avait prévu que, théoriquement, ils s'articuleraient avec les P.A.C.T., c'est-à-dire les programmes d'aménagement concertés du territoire. Les P.D.C. peuvent-ils se développer hors des P.A.C.T. puisque ces derniers sont arrêtés par les régions ? Des micro-régions dont la situation est fragile pourraient-elles bénéficier de ces P.D.C. ?

Ma deuxième question concerne la classification des zones sensibles à Bruxelles. Avez-vous l'intention de proposer à Bruxelles une nouvelle cartographie, une redéfinition des zones rurales sensibles en France ? Nous devons avancer quelque peu sur ce dossier qui est figé depuis de nombreuses années, le gouvernement précédent n'ayant d'ailleurs rien proposé en la matière à Bruxelles.

Autre dossier sur lequel je voudrais vous interroger : le R.M.I. Vous avez fait œuvre utile en proposant que les agriculteurs puissent bénéficier du R.M.I. Les discours sur la misère de certains agriculteurs français ont trouvé là une réponse budgétaire claire. Mais que va-t-il se passer pour les exploitants agricoles qui ont des arriérés élevés auprès des caisses de mutualité sociale agricole ? Théoriquement, ils doivent bénéficier, lorsqu'on leur accordera un R.M.I., de la réouverture des droits de couverture maladie. Or ils vont se trouver confrontés, au niveau de chaque caisse de mutualité sociale agricole à laquelle ils appartiennent, à des demandes leur enjoignant de payer l'intégralité des sommes dues sur les années antérieures pour pouvoir prétendre à la réouverture des droits de couverture maladie.

M. Yves Dollo. Attitude scandaleuse !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Je conclus, monsieur le président.

De moins en moins nombreux, les agriculteurs français savent qu'aujourd'hui ils ne peuvent plus prétendre être un lobby électoral. Et s'ils jouent le rôle de lobby économique, c'est parce qu'ils compensent, partiellement malheureusement, le déficit de notre balance commerciale.

La vraie question pour nos agriculteurs est bien la suivante : que faut-il produire demain ? Quel type de production faut-il mettre en place ?

Votre projet de budget, monsieur le ministre, traduit ce souci, puisque la dotation du F.I.S. passe, en autorisations de programme, de 115 millions de francs à 154 millions.

Les agriculteurs de notre pays ont besoin que vous leur indiquiez ce qu'ils doivent faire pour la filière viande.

Pour le F.I.S., va-t-on passer, par exemple, d'une expérience pilote sur l'éthanol à la construction d'usines, non pour produire du carburant mais, en montant l'alcoolémie de l'éthanol, pour faire des produits industriels et pour monter une filière viande avec les déchets ?

Ce projet de budget trace des perspectives pour l'avenir de l'agriculture. Mais, au-delà des difficultés du moment, il faut que vous puissiez dire, monsieur le ministre, aux herbagers, aux céréaliers quel est votre message pour demain, quelles seront pour les prochaines années les orientations stratégiques de l'agriculture française dans la perspective d'une insertion croissante dans la Communauté européenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, imaginez qu'on vous prenne un mois, deux mois de salaire sur vos revenus annuels pour

vous punir d'avoir trop travaillé ! C'est la réalité que connaissent des milliers de producteurs de lait. La pénalité qui leur est imposée pour dépassement n'est autre chose que la confiscation pure et simple d'une partie de leurs revenus après déduction des charges et des annuités. Mais ceux qui s'efforcent, coûte que coûte, de « tenir » leurs références laitières n'ont plus, eux aussi, de quoi vivre décemment. Et ils disent, les uns et les autres : « Si on respecte le quota, on coule ; s'il faut payer les pénalités, on coule aussi ! »

Dans la réalité, c'est la faillite pour beaucoup, la saisie de l'unique tracteur, le retrait du carnet de chèques, pire : l'interdiction de produire. Misère d'autant plus insupportable qu'elle est cachée et vécue dans l'indifférence générale.

Sur 400 000 producteurs de lait en France, 100 000 ont disparu en trois ans. En République fédérale d'Allemagne, ils étaient, il y a trois ans, 325 000 petits producteurs. Ils sont toujours là aujourd'hui parce qu'ils ont été entendus, aidés, protégés.

M. Jean-Louis Dumont. Ils ont cogéré, ce que vous avez refusé à l'époque !

M. François d'Harcourt. Monsieur le ministre, vous savez mieux que moi que la fixation des quotas est une décision européenne, mais que leur gestion est nationale.

En dehors de quelques mesures que vous avez prises pour atténuer la dette de certains, qu'allez-vous faire pour secourir ceux qui restent sur le bord de la route ? Alors que nous savons tous que ce sont les « usines à lait » du nord de l'Europe qui sont les vrais responsables de la surproduction laitière. Qu'allez-vous faire de ces nouveaux chômeurs ?

Vous parlez de stocks alors que rien n'est fait face aux produits d'imitation, comme le lait de soja, qui entrent sans contrainte dans la Communauté économique européenne, ...

M. Jean-Louis Dumont. C'est le libéralisme !

M. Jean-Pierre Balligand. Merci, monsieur Guillaume !

M. François d'Harcourt. ... ni face aux importations de matières grasses concurrentes, qui représentent quatre à cinq fois les stocks de beurre.

Ce qu'il faut faire, c'est permettre à ceux, nombreux, qui continuent à produire en raison de la modicité de leur retraite, de s'arrêter, et offrir à ceux qui sont proches de la retraite une indemnité de cessation de production qui soit à la fois digne et attractive, comme c'est le cas en Allemagne. Si vous accordez de vraies retraites et de vraies indemnités de cessation d'activité, vous permettrez à ce tiers des exploitants agricoles, qui produit le quart du litrage national, de cesser de produire, et vous pourrez redistribuer les références laitières ainsi libérées à ceux qui en ont le plus besoin.

S'agissant du blé et des céréales, les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la production céréalière sont inquiétantes : surproduction, baisse des prix, importation massive de produits de substitution pour l'alimentation animale. A cette situation s'en ajoute une autre. On exporte des usines, des voitures, des armes. On importe du manioc d'Afrique, des patates douces de Chine, mais c'est notre agriculture qui, en définitive, en fait les frais.

Ainsi, avant de limiter la production céréalière dans la C.E.E., il est urgent de résoudre les problèmes d'importation des P.S.C., produits de substitution des céréales, ...

M. Jean-Pierre Balligand. Il faut dire ça à M. Guillaume !

M. François d'Harcourt. ...d'élargir les débouchés industriels, à la fois pour nos céréales et nos betteraves, en obtenant du G.A.T.T. un indispensable « cote mal taillée ».

Il faut aussi réduire l'augmentation continue des charges de structures et des charges de production et favoriser l'introduction des céréales dans l'alimentation du bétail par l'octroi d'une prime susceptible d'être financée par la Communauté européenne et par une partie de la taxe de coresponsabilité.

Par ailleurs, il est urgent d'harmoniser les retraites agricoles, qui ne sont pas décentes, avec celles du régime général ; de prévoir la pleine reconnaissance des droits des agricultrices qui travaillent sur l'exploitation agricole comme conjoint du chef d'exploitation ; enfin, de supprimer cette disposition quasi inhumaine qui prive de la pension d'invali-

dité les conjoints, le plus souvent des femmes, et les aides familiaux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. « Oui, la situation est dure, mais nous apercevons le moment où nous pourrions enfin rééquilibrer le marché ». Ainsi vous exprimiez-vous le 5 octobre, monsieur le ministre, devant la représentation nationale au sujet des quotas laitiers.

En effet, ce que la taxe de coresponsabilité n'avait pu réaliser, c'est-à-dire l'équilibre du marché, les quotas tendent à le réussir. Car si l'on peut penser que l'équilibre peut aussi être atteint par la limitation de production à l'hectare, ou à l'unité de travailleur à l'hectare, ce qui permettrait la liaison entre la nécessaire maîtrise de la production et la non moins nécessaire volonté d'aménagement du territoire, il reste que l'autre solution, en dehors des quotas, ne pourrait être que l'orientation par les prix.

Or on sait ce qu'il adviendra très rapidement du nombre de producteurs laitiers, et d'abord des petits et de ceux des zones de montagne et défavorisées, si l'adaptation de l'offre à la demande de lait ne se fait que dans ce cadre très libéral de l'orientation par les prix. On a d'ailleurs une idée de ce mécanisme avec les difficiles problèmes du marché du porc.

Mais certains de nos collègues semblent bien amnésiques depuis le début de ce débat. Ils vous ont reproché, monsieur le ministre, le 1,5 p. 100 de retrait de quota en oubliant les 3,5 p. 100 acceptés, certes avec une grande fermeté, par votre prédécesseur, sans parler du décret d'août 1987 sur la gestion des quotas, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas permis une gestion plus solidaire, laquelle aurait pourtant été bien nécessaire.

Aujourd'hui, pour partie à la suite des propos irresponsables qui ont été tenus tendant à faire croire que les pénalités ne seraient pas appliquées, la France doit mettre en œuvre la pénalisation communautaire sur les 320 000 tonnes de dépassement en tenant compte du fait qu'un tiers des producteurs a dépassé son quota.

Les deux autres tiers, qui ont compris, sinon admis, la nécessité des quotas laitiers et qui se sont « serré la ceinture », n'admettraient pas qu'à côté d'eux certains puissent durablement et abusivement dépasser les quantités de référence qui leur ont été fixées. Vous avez d'ailleurs à ce sujet établi la transparence, ce qui était indispensable face aux rumeurs de tous ordres.

M. Jean-Louis Dumont. Il faut afficher les quotas dans les mairies !

Dans le même temps, nous n'oublions pas que, depuis 1984, plus de quatre milliards de francs ont été attribués par l'Etat au titre de la cessation d'activité laitière.

Nous n'oublions pas que vous avez pris des dispositions spécifiques pour les petits producteurs, visant à alléger leurs dépassements.

Nous n'oublions pas que vous avez mis en place des modalités de paiement des pénalités visant à ce que ces dernières ne dépassent pas 10 p. 100 des payes de lait.

Nous n'oublions pas que 750 millions de francs sont en ce moment versés aux petits producteurs pour alléger leurs cotisations sociales et les intérêts dus à leur banquier.

Nous n'oublions pas non plus que vous avez doublé les crédits destinés à l'aide aux agriculteurs en difficulté, en 1988 et en 1989, dans votre projet de budget, afin qu'aucun producteur ne soit laissé sur le bord du chemin du fait de l'application des pénalités communautaires.

Cependant, je ne peux, en ce qui concerne le Jura, la Franche-Comté et la Lorraine, passer sous silence le problème du dossier « calamités 1983 » en ce qui concerne les références des producteurs de ces régions.

M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

M. Alain Brune. En effet, sur ce dossier « calamités » - qui a concerné, en Franche-Comté, 1 455 communes « sinistrées » et a été reconnu par la Cour de justice de la Communauté européenne - il est nécessaire qu'un juste et légitime compromis soit trouvé tenant compte des cessations d'activité

depuis 1983, afin que la Franche-Comté comme la Lorraine sachent, notamment en zones défavorisées, aider prioritairement les jeunes en installation et les titulaires de plans de développement en 1983.

Mais, au-delà des pénalités laitières de la campagne 1987-1988 et de la gestion de la campagne 1988-1989, il nous faut, à l'image de votre budget, nous tourner vers l'avenir.

En effet, il apparaît de plus en plus que le système de gestion actuel des quotas devient illisible pour la grande majorité des producteurs, même si la volonté de rigueur d'un certain nombre d'organisations professionnelles a permis de faire progresser le débat.

Aujourd'hui, si la campagne en cours permet concrètement de voir se réaliser peu ou prou l'équilibre du marché laitier, quel est, monsieur le ministre, l'avenir en ce qui concerne les quotas ?

Faut-il déterminer leur régime juridique ? Que sera-t-il ?

Comment simplifier la gestion par une collaboration loyale avec les entreprises, les coopératives laitières et les organisations professionnelles ? En effet, transparence et souplesse ne sont pas automatiquement synonymes d'infractions.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Brune.

M. Alain Brune. Je conclus monsieur le président.

Pourquoi ne pas envisager une gestion pluriannuelle des quotas, une fois l'équilibre du marché retrouvé ? Autre question : quel est l'avenir de la filière laitière traditionnelle ? Je veux parler des fromages d'appellation d'origine contrôlée.

M. Michel Lambert et M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Parlez-nous du maroilles !

M. Alain Brune. Ou en sont à cet égard les négociations avec la C.E.E. quant à la reconnaissance par cette dernière de l'aire de production de lait pour la fabrication de ces fromages dont, bien sûr, le comté est le plus important en tonnage ? Il y va de l'avenir de ma région en termes de production laitière.

Par ailleurs, que deviendra la taxe de coresponsabilité ? Elle avait été instituée pour maîtriser la production laitière. Inefficace, elle est devenue injuste, notamment pour les petits producteurs des zones de plaines défavorisées. Peut-on, en conséquence, envisager sa disparition ?

Nous ne devons pas oublier les difficultés des producteurs, pas plus que nous ne devons oublier que, si nous atteignons l'équilibre du marché du lait et si le prix du lait est soutenu, nous le devons aux quotas. Ce système doit allier transparence et solidarité, justice et efficacité.

Ce sont d'ailleurs les objectifs même de budget, fondé sur le double volonté de prendre en compte les difficultés des agriculteurs les plus touchés par les contraintes internationales et communautaires mais aussi de contribuer à la nécessaire adaptation de notre agriculture.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, même en tenant compte des quotas laitiers, nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Lambert. Bravo !

M. le président. Je rappelle aux orateurs dont le temps de parole est de cinq minutes que, si nous voulons tenir les délais, chacun doit être soucieux et respectueux du temps d'autrui.

La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture et son annexe du B.A.P.S.A. nous donnent tous les ans l'occasion d'évoquer le secteur de notre économie que constitue le monde agricole. Le nombre d'actifs y baisse de 2 à 3 p. 100 par an. Il ne représente plus guère qu'un million de cotisants au régime social, alors que ce secteur économique engendre pour notre balance commerciale un excédent de 40 milliards de francs. Au niveau national, il n'y a guère plus d'un cotisant pour un retraité. Cette disproportion va s'aggraver en 1990, car les cotisants seront moins d'un million pour

2,1 millions de retraités. Si j'insiste tout particulièrement sur la situation démographique qui se dégrade, c'est pour vous démontrer que je ne sous-estime pas l'ampleur du problème.

Pourtant, monsieur le ministre, votre budget ne répond pas aux aspirations des agriculteurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Le meilleur est celui de l'année dernière, bien sûr !

M. Germain Gengenwin. On y note une progression de 3,9 p. 100 par rapport à 1988, cependant sensiblement inférieure à celle du budget global de la nation, qui est de 4,7 p. 100. Il s'agit en quelque sorte d'un budget bloqué. Cela revient à dire que l'agriculture ne figure malheureusement pas parmi les priorités du Gouvernement actuel. Votre budget va provoquer des déceptions et une certaine amertume dans le monde rural.

Je relève aussi un « décrochage » entre l'augmentation des cotisations sociales, de 7,34 p. 100, et celle des prestations, de 3,91 p. 100. On considère cela comme « une amélioration de la contribution financière » des agriculteurs à leur régime de protection sociale.

Trois facteurs influencent directement les dépenses sociales : la démographie, l'avancement de l'âge de la retraite, qui a engendré une augmentation progressive des dépenses, et la politique sociale menée par le Gouvernement pour maîtriser les dépenses sociales. Il faudrait en fait parvenir, sinon à une baisse des cotisations, du moins à une progression plus faible.

En ce qui concerne la participation du budget, je constate une augmentation de 7,63 p. 100. En 1988, cette contribution avait augmenté de 24,32 p. 100. Je ne tiens évidemment pas compte de la participation accrue de l'Etat au financement des prestations familiales - 530 millions de francs - qui compense la diminution de recettes de la Caisse nationale d'allocations familiales, soit environ 550 millions de francs.

Je n'analyserai pas l'ensemble des postes du B.A.P.S.A. puisque les rapporteurs l'ont déjà fait. Je relèverai toutefois un élément positif...

M. Gérard Gouzes. Tout de même !

M. Germain Gengenwin. ... je veux parler de l'accroissement de l'allocation de remplacement. C'est un petit poste, je vous l'accorde, mais cette augmentation est saluée par l'ensemble du monde agricole.

Quant à la revalorisation des pensions de vieillesse ainsi que de l'allocation d'invalidité aux conjoints des cotisants, vos possibilités sont évidemment très limitées.

En réalité, il faudrait refondre intégralement le système de cotisations sociales des exploitants, car le système actuel est doublement aveugle. Une masse globale de cotisations est votée par le Parlement puis répartie entre les exploitants en fonction de la valeur cadastrale de leur terre. Les conséquences en apparaissent clairement dans les comptes de l'agriculteur : de 1970 à 1985, le revenu net a diminué de 40 p. 100 alors que les cotisations augmentaient de 140 p. 100. Chacun comprend que l'évolution des cotisations n'est acceptable qu'assortie d'une augmentation des revenus.

De plus, on ne peut pas exiger le même effort d'une agriculture dite « sociale » que d'une agriculture « compétitive ». Car, dans un monde qui bouge et se transforme, dans une agriculture qui doit relever les défis européens, on ne peut pas rester inerte.

Notre agriculture a besoin d'un langage de confiance et d'espoir. Or la diminution du nombre des exploitations a tendance à inciter les pouvoirs publics à considérer l'agriculture comme un secteur d'importance secondaire.

Il s'agit pourtant, comme l'a déclaré M. le Premier ministre lui-même, que nos entreprises agro-alimentaires exportent, afin de favoriser la croissance et l'emploi dans le monde rural. L'activité agricole, par l'intermédiaire des industries qu'elle crée ou conforte, reste l'élément essentiel de la vie de nos campagnes.

Malheureusement, dans nos régions, on ne parle que de réductions de production, de quotas, de gel des terres. Comment, dans ce contexte, les industries de transformation peuvent-elles être stimulées ? Il y a là un véritable danger d'affaiblir considérablement notre outil de production. Vous savez pertinemment que, si un exploitant supprime son troupeau laitier, il ne pourra pas le reconstituer avant cinq ans.

Les spécialistes de Bruxelles échafaudent d'autres systèmes néfastes, tel le gel des terres. Or, comme vous le savez, monsieur le ministre, cette opération n'a réussi nulle part. Je vous soumets donc quelques solutions.

Pour les produits excédentaires, ne pourrait-on pas instaurer un double prix, c'est-à-dire un prix différent pour ceux qui sont destinés à l'exportation hors de la C.E.E. ? Pourquoi ne pas autoriser la transformation de ces excédents dans des industries non alimentaires, je pense en particulier à l'éthanol ? Vous savez que 5 p. 100 d'éthanol ce sont 500 000 hectares de céréales ou 100 000 hectares de betteraves.

Le maintien de l'outil de production est absolument nécessaire...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Gengenwin

M. Germain Gengenwin. Je conclus, monsieur le président.

...mais comment pourrait-on demander à un agriculteur de payer un revenu cadastral sur des terres qu'il n'exploite pas ou pour du lait qu'il ne peut livrer ?

M. Jean-Pierre Balligand. Il ne fallait pas être contre la fiscalité au réel !

M. Germain Gengenwin. J'en viens à ma conclusion. Monsieur le ministre, nous savons qu'il est plus aisé d'être aux affaires quand il faut développer la production que lorsqu'il s'agit d'appliquer une politique de restructuration et de quotas. Mais votre budget ne comporte aucune mesure d'avenir. En dépit de la bonne conjoncture prévisible pour 1989, on noté dans ce budget plusieurs facteurs de baisse mécanique : diminution des bonifications d'intérêts, moindre participation au F.E.O.G.A...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Il ne croit pas à ce qu'il dit !

M. Germain Gengenwin. ... régression des dotations des offices. L'investissement n'est pas assez stimulé alors que les entreprises agro-alimentaires en sont tributaires. Vous n'avez pas de solution au problème de la reconversion. L'aménagement rural est sacrifié. Sur le plan fiscal, rien n'est prévu ni en ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti ni en ce qui concerne la transmission des entreprises.

Il est donc évident que nous ne pouvons pas voter votre budget. Le groupe de l'Union du centre votera contre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Lambert.

M. Michel Lambert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, toute politique d'aménagement rural doit prendre en compte les grandes tendances, mais aussi et surtout en renverser un certain nombre qui, autrement, allant au bout d'elles-mêmes, renforceraient des inégalités de développement, les handicaps et donc le déclin.

Un tissu économique vivant, minimal dans toutes les régions, est le fondement de toute politique d'aménagement rural répondant à un constat, se donnant une méthode et se fixant des objectifs.

Le constat, mesdames, messieurs, le voici : malgré les efforts entrepris par la Communauté, par l'Etat français, par les collectivités locales, le monde rural est confronté à de nouvelles formes de fragilité : la désertification, l'exode rural, la faible densité démographique, la déprise spatiale, avec leurs conséquences, la difficulté d'assurer la rentabilité des services privés et le maintien des services publics.

Le mouvement de repli des services publics ou privés, la disparition progressive des commerces de proximité renforcent la désertification et l'exode, faute de conditions satisfaisantes de transport, d'accès à l'enseignement, à la culture et aux soins.

Les chefs d'entreprise ou d'exploitation agricole sont âgés et souvent sans successeur. Ainsi, en 1995, il resterait 600 000 exploitants sur les 1 200 000 qui exerçaient en 1980, et 40 p. 100 des artisans, commerçants ou hôteliers ruraux auraient pris leur retraite.

Autre élément : l'économie traditionnelle en déclin, sans création d'activités nouvelles. J'y ajoute pour finir les incertitudes quant aux débouchés des productions, ainsi qu'à la gestion des espaces naturels et, surtout, l'enclavement.

En énonçant cela, monsieur le ministre, je vous décris la situation de régions entières, en particulier du pays d'Auge, du val d'Orne et du Perche, régions que je connais bien. Je vous poserais d'ailleurs une question : où en est la demande de classement de ces régions en zones défavorisées ?

Pour répondre à cette situation des zones rurales en déclin, il existe une méthode, qui nous paraît bonne : il convient de procéder à l'approche intégrée globale des territoires, plus qu'à une approche sectorielle, et cela en définissant des espaces géographiques d'un poids économique suffisant, en dépassant les clichés administratifs en incluant les réseaux, les villages, les bourgs, les petites villes, et en mobilisant dans la concertation l'ensemble des forces vives pour le développement local intégré et en compensant ainsi les évolutions négatives, les handicaps par la promotion de projets porteurs d'avenir.

Les objectifs sont au nombre de trois.

Si agriculture et monde rural ont été longtemps des termes presque équivalents, aujourd'hui les agriculteurs ne sont plus les seuls occupants de l'espace rural et une nouvelle éthique de la terre et de l'utilisation de l'espace doit être créée, une autre image que celle d'un espace rural en proie aux difficultés économiques doit être promue : les potentialités des zones rurales constituent une chance, alors qu'elles sont souvent considérées comme une charge.

Les objectifs sont donc les hommes, les produits, l'espace.

Les hommes : il faut lutter contre ce qui favorise l'exode, la désertification. Il est donc nécessaire de promouvoir l'installation de jeunes actifs, dans les activités agricoles comme dans les activités annexes. Nous nous réjouissons du fait que les aides à l'installation puissent être accordées aux hommes des zones défavorisées, même s'ils ne sont pas agriculteurs à titre principal. Et, pour le maintien des services publics dans ces zones défavorisées, pourquoi ne pas déterminer localement un schéma d'organisation de ces services ?

Quant aux produits, Mme Ségolène Royal en parlera tout à l'heure. Mais sur ce point, monsieur le ministre, je souhaite vous faire part des graves inquiétudes exprimées par les fabricants de biscuits pur beurre devant l'évolution des prix de leurs matières premières.

J'en arrive à l'espace : il faut défendre les grands équilibres écologiques. Edgar Faure disait : « Si la campagne ne respire plus, la ville étouffera. » On doit développer des systèmes d'exploitation agricole adaptés aux situations locales et favorisant une meilleure mobilisation des terres, ce qui suppose, s'il y a extensification, un allègement des charges liées au foncier.

Tout cela implique, en particulier pour l'organisation des services publics et privés, le développement d'une coopération intercommunale active, efficace, pour la gestion des hommes et de l'espace.

Initiatives locales, imagination, engagement de tous, soutenus par une volonté politique réelle dans l'Etat comme dans la Communauté, voilà ce que nous proposons. voilà ce que vous promouvez.

Ainsi, un crédit supplémentaire de près de 570 millions de francs a été dégagé pour 1989 en faveur de l'aménagement de l'espace rural et de l'amélioration des structures agricoles. Pourtant, l'inquiétude persiste pour les crédits des fonds interministériels à destination rurale : le F.I.D.A.R., le F.I.A.M., le F.I.A.T. et le F.A.R. Il s'agit là d'instruments privilégiés de la politique d'aménagement rural avec les nouveaux contrats de programmes de développement coordonnés.

Monsieur le ministre, les parlementaires socialistes insistent sur la nécessité d'abonder les crédits du F.I.D.A.R., mais reconnaissent votre ambition de mettre en œuvre une véritable politique d'aménagement rural. Comme on dit chez moi vous charroyez droit ! Nous vous soutenons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Cointat. Est-ce qu'il charroie ou est-ce qu'il charrie ? *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture qui nous est présenté aujourd'hui appelle de ma part plusieurs observations de fond.

Très récemment. M. le Premier ministre s'est félicité des performances à l'exportation de notre agriculture et du secteur agro-alimentaire français : avec près de 40 milliards de francs d'excédents, il s'agit d'une année record.

Je m'associe bien évidemment à cet hommage rendu à notre agriculture, mais il serait souhaitable que ces bons résultats ne nous incitent pas à nous endormir. Or sur certains points, ce budget agricole sombre dans un état de veille : il est à la fois timoré et va à contre-courant des impératifs économiques.

Chacun d'entre nous connaît les grandes échéances qui attendent notre agriculture : l'achèvement du grand marché intérieur, les conséquences des difficiles négociations du G.A.T.T., enfin une concurrence internationale avivée en raison des marchés en faible progression. Eh bien, monsieur le ministre, votre budget n'est pas à la hauteur de ces défis.

Je soulignerai néanmoins deux points positifs : d'une part, les dispositions en faveur des agriculteurs en difficulté, si leur mise en application n'est pas trop lourde, ainsi que l'effort de solidarité que traduit l'accroissement de la subvention au B.A.P.S.A. ; d'autre part, le renforcement des crédits en faveur de la formation, de la recherche et de l'enseignement, atout maître d'une agriculture performante.

Je formulerai cependant une réserve ; il faut décloisonner l'enseignement, la formation, la recherche, et favoriser les rapports, le partenariat avec les entreprises.

Si ces mesures vont dans le bon sens, elles n'en demeurent pas moins limitées et ne peuvent en aucun cas constituer, à elles seules, une politique pour l'agriculture de demain.

J'en viens maintenant à ce qui m'apparaît comme les carences de ce budget.

Il s'agit d'abord de la régression des interventions économiques, qu'il s'agisse du financement des offices ou de la bonification.

Préparer nos entreprises à 1993 et aux enjeux internationaux constitue un objectif prioritaire.

En tant qu'élu du Var, je puis vous dire que l'agriculture méditerranéenne, que ce soit la viticulture, l'horticulture ou le maraîchage, est l'une des plus concernées et des plus exposées.

Je ferai la même observation à propos de la bonification : la baisse de près de 11,5 p. 100 entre 1988 et 1989 est effectivement due à une baisse du coût de la ressource.

Mais, monsieur le ministre, vous savez mieux que moi que dans notre pays le coût net de l'argent est un des plus élevés en Europe. Or vouloir une agriculture performante suppose aussi que les agriculteurs puissent investir afin de se trouver à armes égales avec leurs principaux voisins. Ce n'est, à ce jour, le cas ni avec les Allemands, ni avec les Néerlandais, ni avec d'autres.

La bonification est un moyen économique d'encourager l'investissement, de faciliter l'installation des agriculteurs, en particulier dans des productions qui nécessitent des capitaux importants.

En marge du budget agricole, je relèverai qu'aucune mesure significative sur le plan fiscal n'est prévue pour l'agriculture, ...

M. Willy Dimaggio. Et toc !

M. Hubert Falco. ... qu'il s'agisse de la réforme de la taxe sur le foncier non bâti, pourtant si nécessaire dans des régions défavorisées où l'on voudrait mettre en place des systèmes de production extensifs ; qu'il s'agisse d'une politique fiscale, à l'image de nos voisins, incitant les investissements par l'amortissement accéléré ou les crédits d'impôts ; qu'il s'agisse, enfin, d'une réforme de la fiscalité sur la transmission du patrimoine en agriculture.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que ce budget ne prépare nullement aux années « charnières » qui viennent. C'est un risque que nous ne pouvons courir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'agriculture traduit la volonté du Gouvernement de développer une agriculture solidaire et plus compétitive.

La compétitivité : c'est sur cet aspect que je voudrais m'arrêter un instant. J'ai en effet la conviction que celle-ci s'appuie en tout premier lieu sur la valorisation des ressources naturelles agricoles et donc sur le développement de la filière agro-alimentaire, qui doit permettre en même temps la juste rémunération du travail de ceux qui se trouvent au début de la filière, les agriculteurs.

En retenant ces actions comme prioritaires, le projet de budget de l'agriculture apporte sa pleine contribution à la priorité gouvernementale qu'est l'emploi.

D'abord par son effort en faveur de la recherche : il fera à ce titre bénéficier l'agriculture des avancées en matière de biotechnologies - recherche de nouveaux produits, qualité des produits - et en matière d'automatisation pour les transformations industrielles.

Ensuite, par les actions de modernisation des industries agricoles et alimentaires : c'est ainsi que les crédits de politique industrielle - les aides du fonds d'intervention stratégique et la pri.e.n. d'orientation agricole - progressent de 6,9 p. 100 en autorisations de programme et de 13,6 p. 100 en crédits de paiement.

En conséquence, ce projet de budget reflète bien la préoccupation que vous avez déjà exprimée, monsieur le ministre, en créant au mois de juin dernier une mission de réflexion et de proposition sur le renforcement des industries agro-alimentaires. Vous avez alors bien synthétisé le problème : est-il normal que la France soit le deuxième exportateur de céréales du monde, mais importateur net de gâteaux secs ? Est-il normal d'avoir la première agriculture d'Europe, mais de n'être qu'au vingt-troisième rang pour les industries agricoles et alimentaires ? Comment se fait-il que, dans les rayons des épiceries, les enfants se précipitent systématiquement sur les biscuits anglais ou italiens et sur les céréales américaines ? Comment se fait-il qu'il me soit impossible de trouver sur les marchés de la région parisienne les fromages de chèvre du Poitou, premier producteur français, alors que les pâtes fromagères hollandaises, emballées de rouge ou de jaune vif, font en dépit de leur prix élevé un « malheur » auprès des gastronomes en culottes courtes, premiers consommateurs - faut-il le rappeler ? - des produits laitiers ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Francis Geng. N'oubliez pas le camembert !

Mme Ségolène Royal. Bref, comment se fait-il que nos régions agricoles transforment sur place une aussi faible part de leur production, même celles qui, comme Poitou-Charentes... mais il y en a d'autres, je ne serai pas chauvine...

M. Francis Geng. Merci, madame !

Mme Ségolène Royal. ... donnent des produits - céréales, viande, produits laitiers - dont la qualité est mondialement réputée ?

Or la transformation, c'est la valeur ajoutée, et la valeur ajoutée, c'est la croissance, et la croissance, c'est l'emploi qualifié ! Ce qui m'inquiète, c'est que les apparences sont trompeuses : en effet, l'industrie agro-alimentaire a dégagé en 1987 un excédent commercial de 23,5 milliards de francs, se plaçant ainsi juste après l'industrie aéronautique. Mais ce bon résultat dissimule des fragilités : en effet, parallèlement à cet excédent, le déficit du commerce extérieur des produits de marque élaborés s'aggrave d'année en année. Autrement dit, plus un produit alimentaire est sophistiqué, moins l'industrie nationale est présente.

L'insuffisant soutien des banques et aussi les pratiques draconiennes des distributeurs y sont pour beaucoup ! La pression de la grande distribution atteint des degrés insupportables pour les agriculteurs et pour les transformateurs.

Le Monde des affaires publiait récemment un dossier sur les industries agricoles et alimentaires et constatait que les hypermarchés et les supermarchés pouvaient distribuer jusqu'à 70 p. 100 d'un produit et que, phénomène plus grave, lorsqu'il faut 25 millions de francs pour lancer un produit nouveau, les grandes surfaces en exigent le tiers, voire la moitié pour sa seule mise en place.

Oui, la distribution alimentaire française est la plus concentrée du monde. Elle constitue en elle-même une porte d'entrée sur le marché national des produits étrangers. Face à cette concentration, l'agro-alimentaire français est fragmenté, puisque 60 p. 100 du chiffre d'affaires total du secteur est réalisé par des petites et moyennes entreprises, et le poids de l'artisanat y est encore extrêmement fort.

Le poids important des P.M.E. et de l'artisanat n'est pas forcément un handicap, ni pour la compétitivité, ni surtout pour la qualité. Mais il faut que ces P.M.E. soient incitées à se fédérer. Pourquoi ? Parce que le coût de la recherche alimentaire pour la création de produits nouveaux, pour la capacité d'anticiper les goûts des consommateurs, est très élevé, et nous sommes en retard. C'est ainsi que les Suisses perçoivent 63 p. 100 des dépenses en brevets et redevances alors que nos industries agricoles et alimentaires n'investissent dans la recherche que 0,17 p. 100 de leur chiffre d'affaires contre 2,8 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie.

Bref, tout se passe comme si l'agriculture française comptait sur ses grandes qualités et sur sa tradition de réputation internationale. Mais peut-on oublier que 70 p. 100 des produits que nous mangerons en l'an 2000 n'existent pas aujourd'hui ? Car l'alimentation reflète les modes de vie, en particulier la recherche éfrénée des économies de temps : plats cuisinés, viandes et légumes précuits, préparations diététiques. Elle reflète aussi l'évolution des structures familiales : par exemple, les petits conditionnements révèlent la diminution de la taille des familles. L'alimentation traduit aussi les relations à l'intérieur de la famille : savez-vous que, pour plus de la moitié, les achats alimentaires sont déterminés par les enfants, ce qui devrait impliquer une stratégie précise du conditionnement des produits alimentaires ?

Le défi qui est lancé à l'industrie alimentaire française...

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Ségolène Royal. ... est celui-ci : maintenir la qualité et la tradition tout en anticipant l'évolution des modes de vie et les goûts des consommateurs. Il est d'autant plus important qu'elle relève ce défi que les transformations agro-alimentaires constituent un formidable outil d'aménagement du territoire.

M. le président. Veuillez conclure, madame Royal.

Mme Ségolène Royal. J'ai presque fini, monsieur le président.

M. Edmond Alphandéry. M. le président ne résiste pas au charme de Mme Royal ! *(Sourires.)*

Mme Ségolène Royal. J'en profite. *(Nouveaux sourires.)*

Au moment où la Commission européenne s'interroge sur l'avenir du monde rural, tandis que, dans nos régions rurales, la moyenne d'âge des exploitants ne cesse de s'élever, le nombre d'exploitations de diminuer, entraînant la désertification des villages avec son triste cortège de fermeture d'écoles, de personnes âgées isolées, de délabrement des maisons et des édifices, le seul moyen de réagir est de valoriser le potentiel rural. Seule cette valorisation permettra que les productions agricoles soient rémunérées à leur juste titre et que les agriculteurs, aujourd'hui trop souvent contraints par les industriels, eux-mêmes pressurés par la grande distribution, voient aussi leur pouvoir d'achat maintenu par une politique qui englobe l'ensemble de la filière.

Le monde rural créera des emplois si l'on parvient à mettre en place une politique harmonieuse des filières, où chaque étape trouve sa juste place et sa juste rémunération, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. le président. Ma chère collègue, je vous demande une nouvelle fois de conclure.

Mme Ségolène Royal. Avec le prix du lait de chèvre à 2,80 francs, les jeunes éleveurs vont mettre la clé sous la porte, ce qui n'est pas acceptable. Pourtant, les jeunes expriment l'envie de rester en zone rurale, près de leur famille, surtout lorsqu'ils ont des formations qualifiées. Or, aujourd'hui, ils ne trouvent pas d'emplois qualifiés sur place.

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. C'est vrai !

M. le président. Il faut conclure, madame, s'il vout plaît.

Mme Ségolène Royel. Dans la France contemporaine, l'attractivité des villes s'est affaiblie : il n'y a plus, comme autrefois, ce souhait des jeunes de quitter le monde rural ; il faut répondre à ces aspirations profondes.

Le projet de budget de l'agriculture, monsieur le ministre, par les actions prioritaires qu'il définit nous y aidera. C'est pourquoi nous le voterons. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union au centre.)*

M. le président. La parole est à M. Xavier Hunault.

M. Xavier Hunault. Monsieur le ministre, quand vous êtes arrivés aux affaires, en 1981, ...

M. Gérard Gouzas. Ce n'était pas lui !

M. Xavier Hunault. ...vous avez soumis au Parlement un plan intérimaire dans lequel vous aviez spécifié qu'en aucun cas il n'y aurait de mesures pour limiter la production agricole.

Dix-huit mois après, le ministre de l'aménagement du territoire, devenu ministre de l'agriculture a proposé au conseil des ministres des communautés d'adopter les quotas laitiers, dont nous parlons encore beaucoup et pour cause ! Ces quotas ont plongé, en effet, les familles d'agriculteurs producteurs de lait, dans des situations dramatiques.

M. Gérard Gouzas. Qu'a fait Guillaume ?

M. Xavier Hunault. L'adoption de quotas était injustifiée. Personnellement, j'ai toujours contesté à cette tribune le système et je le conteste encore. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Citoyen d'un pays nanti, alors qu'une partie de la population mondiale est sous-alimentée, j'estime de telles mesures intolérables. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Gérard Gouzas. Les quotas ce n'est pas une solution au sous-développement.

M. Xavier Hunault. Le système est discutable, mais il existe. Quelle est la situation maintenant ?

Hier, 500 000 tonnes de lait en poudre étaient stockées. Aujourd'hui, il n'y en aurait plus que 13 000 tonnes. Si l'on se souvient que 74 500 tonnes ont été importées de Nouvelle-Zélande, on s'aperçoit que, hors importations, nous serions déficitaires pour satisfaire les besoins. Quant au beurre, sur les 1 200 000 tonnes en stock il n'en reste plus que 150 000.

Ce qui pouvait encore justifier les quotas au moment où cette mesure a été prise, n'existe plus. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de proposer à vos collègues de la Communauté la suppression des quotas : le système ne se justifie plus.

En attendant cette décision, je vous propose d'adopter les mesures suivantes concernant les producteurs de lait de moins de 60 000 litres, en production spécialisée et sans autre ressource : d'abord une allocation de 3 000 francs ; ensuite l'exonération du foncier non bâti ; enfin l'attribution de 60 p. 100 des 30 000 tonnes de quotas laitiers dont dispose Onilait aux producteurs de l'Ouest car ces derniers ont payé 60 p. 100 des pénalités. Ce ne serait que justice !

Par ailleurs, au sein de la commission de la production et des échanges, j'ai eu l'occasion d'intervenir sur l'aménagement rural et de vous proposer de faire étudier des mesures adaptant les sociétés d'aménagement aux exigences de l'aménagement rural d'aujourd'hui. Les S.A.F.E.R. ont rendu de grands services depuis l'époque où elles ont été créées. Actuellement, elles ne sont plus adaptées. Dans le principe, la structure est toujours fondée pour les agriculteurs ; mais la ruralité dépasse maintenant le cadre de la simple vie agricole et il faut donc doter le monde rural d'un outil identique à celui dont le secteur urbain bénéficie avec les sociétés d'aménagement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avant de répondre aux observations des rapporteurs et des représentants des différents groupes politiques qui se sont

exprimés depuis ce matin, je crois indispensable, comme le veut l'exercice auquel nous nous livrons, d'exposer en quelques mots, de façon aussi claire et synthétique que possible, les conceptions et le projet de politique agricole que j'entends mettre en œuvre au cours des prochaines années. Le projet de budget que je vous présente aujourd'hui en est un des éléments.

Cela me permettra du même coup, comme le veut encore la tradition, d'essayer de justifier la structure générale du budget que je vous présente et de vous montrer que, malgré les contraintes budgétaires draconiennes qui s'imposent toujours à nous, j'ai essayé de concentrer des moyens relativement importants pour atteindre les objectifs qui me paraissent prioritaires.

Pour commencer, je tiens à réitérer, une fois de plus, ce qui est pour moi non seulement une profession de foi mais aussi un appel, un appel qui, au-delà de vous, mesdames, messieurs les députés, s'adresse, comme certains m'y ont invité, à l'ensemble de nos agriculteurs et à la société française tout entière. A nos concitoyens, je tiens à dire que le secteur agricole et agro-alimentaire français, dont nous parlons aujourd'hui les uns et les autres, pas toujours en termes brillants d'ailleurs, restera pourtant encore longtemps une des places fortes de notre économie, une de nos plus grandes chances dans la compétition internationale et un des grands enjeux de l'avenir de notre pays !

Nous ne parlons pas, j'y insiste, d'une activité sinistrée ou d'une activité secondaire ou subsidiaire qui serait en perte de vitesse. Il ne s'agit pas d'un groupe social qui relèverait en général de subventions démagogiques ou électoralistes. Non ! Ce groupe, cet ensemble, ce secteur économique occupe dans notre commerce international une place beaucoup plus importante que les exportations d'Airbus. L'agriculture mérite que l'on mise sur elle.

Plus profondément, je crois que la France aura encore longtemps besoin de son agriculture et de son secteur agro-alimentaire pour assurer ses fins de mois !

Fort de cette conviction, j'affirme que le projet de budget de l'agriculture s'efforce, dans la mesure où il le peut, bien sûr, de concilier la nécessaire rigueur de la politique économique et une réponse rationnelle aux besoins actuels de ce secteur.

Par rapport à celui de l'année dernière, que nombre d'entre vous ont voté, mesdames, messieurs les députés, le budget marque, cette année, un accroissement de 3,5 p. 100, soit 1 p. 100 de plus en termes réels.

Certes, on peut discuter à perte de vue de la signification de l'augmentation de ce volume. Cependant, il me paraît significatif qu'à côté des grandes orientations affirmées par le Président de la République au cours de la campagne pour l'élection présidentielle et des grandes options qui ont suivi, le budget de l'agriculture n'ait pas été particulièrement mal traité. Bien sûr, il n'a pas été aussi bien traité que certains : mais établir des priorités signifie faire des choix.

D'abord, la répartition des crédits que je vous présente marque de notre part la volonté de poursuivre résolument la modernisation d'un secteur porteur d'avenir pour l'ensemble de l'économie. Comme vous pouvez le voir, notre effort est concentré plus qu'autrefois sur les stades de la transformation et de la commercialisation.

En outre, la répartition comporte un renforcement notable de la solidarité envers les agriculteurs qui, sous une forme ou sous une autre, se trouvent dans des situations difficiles sans en être les responsables.

C'est cette double option que je tiens à justifier devant vous.

Dans beaucoup de milieux, dans quelques secteurs, ou dans quelques feuilles, on a tendance, je le sais, à ne parler de l'agriculture qu'en termes de crise ou à n'évoquer les problèmes des agriculteurs que lorsque ceux-ci manifestent dans la rue.

La crise économique générale a eu, il est vrai, un effet néfaste sur le secteur agro-alimentaire, comme sur tous les autres secteurs, en rendant par exemple plus difficile l'accès aux débouchés extérieurs, mais surtout peut-être en rendant plus malaisée pour les pouvoirs publics la mobilisation de ressources budgétaires qu'ils pouvaient autrefois consacrer plus facilement à la politique agricole. Je pense à la situation qui prévalait dans les années soixante.

Mais je suis prêt à soutenir ici qu'il n'y a pas une crise proprement agricole. A bien des égards, même, l'état de notre secteur agro-alimentaire incite plutôt, si on le compare aux autres, à un certain optimisme et les problèmes difficiles que nous avons à résoudre, tous ensemble, ne m'apparaissent pas comme le signe de la décadence de ce secteur mais bien plutôt comme la contrepartie inévitable des progrès que nous avons accomplis les uns et les autres, responsables professionnels soutenus par l'ensemble des responsables politiques, depuis les quatre dernières décennies.

Depuis la dernière guerre, en effet, la France, sous tous les gouvernements, a voulu accomplir, comme les autres pays de l'Europe de l'Ouest, une modernisation radicale, volontariste, de son agriculture. Cette modernisation a entraîné, vous le savez, une mutation profonde de ses structures techniques et économiques ; mais, en même temps, il a fallu accepter, pas toujours de bon cœur, la remise en cause de nos vieilles sociétés rurales et de leur mode de vie, le déclin démographique de la paysannerie qu'entraînait le bond de la productivité du travail agricole.

La modernisation générale du secteur agricole a suscité un certain nombre de difficultés, y compris pour les élus, mais je le répète, elle a été voulue par l'ensemble de notre société, y compris par les agriculteurs eux-mêmes et par leurs porte-parole les plus autorisés. Et nous devons gérer au mieux ses conséquences actuelles. Je ne rappellerai pas les grandes lois de 1960 et de 1962. L'effort doit être à la fois assumé dans ses conséquences et poursuivi dans diverses directions.

A ce propos, j'ai noté ce que plusieurs orateurs m'ont déclaré - il s'agissait de reproches de la part de certains - en ce qui concerne les besoins des coopératives d'utilisation de matériels agricoles. Ces coopératives ont été un des vecteurs de la modernisation. Je suis sensible aux efforts entrepris par les C.U.M.A. depuis quelques années. Elles répondent à un besoin étant donné les difficultés de la production agricole. Il est du devoir des pouvoirs publics de les soutenir.

La majeure partie du financement des C.U.M.A. est constituée par des prêts bonifiés, alors que les achats de matériels financés par des prêts individuels, en particulier par des P.S.M., ne représentent que 14 p. 100 de la masse des financements de matériels, bonifiés ou non. Il faut donc essayer de conserver un certain équilibre. Les besoins de financement des C.U.M.A. doivent être satisfaits au mieux compte tenu de leurs missions, qui me paraissent aujourd'hui très importantes. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Gouzes. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est, pourquoi, à la demande de la fédération des C.U.M.A., un groupe de travail a été constitué, avec les responsables de la fédération nationale, pour étudier l'ensemble des problèmes qui se posent à elles, en particulier celui des conditions et des modalités de leurs interventions et de leurs financements.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous confirme que, dans quelques jours, le ministre de l'économie et des finances, lorsqu'il recevra les responsables de la fédération des C.U.M.A., annoncera que pour l'année 1989 l'enveloppe des prêts C.U.M.A. sera largement revalorisée afin de permettre la résorption des files d'attente, ce qui répondra à la principale revendication des C.U.M.A. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

A l'occasion de cette annonce, ce soir, je répondrai à des remarques de vos rapporteurs et de plusieurs intervenants, en particulier de M. Goldberg. Je suis sensible aux difficultés des C.U.M.A. et, je le répète, je crois que nous pouvons y répondre.

Pour l'essentiel, la modernisation de l'agriculture est maintenant accomplie, en tout cas pour ce qui concerne la production agricole proprement dite. Nous disposons de plusieurs centaines de milliers d'exploitations de bonnes dimensions économiques, aux techniques très intensives et extrêmement performantes. Pour la plupart des produits, nos coûts de production nous placent à un excellent niveau au sein de la Communauté économique européenne et, contrairement à un préjugé tenace, je peux même souligner que nos coûts de production nous rendent parfaitement compétitifs avec les producteurs américains.

C'est en fonction de ces résultats, somme toute remarquables, qu'il faut juger les difficultés nées de l'ajustement de la politique agricole commune dans les dernières années.

Ainsi que l'a rappelé très justement ce matin M. Yves Tavernier, ce sont les méthodes de gestion de l'agriculture et des marchés, en vigueur depuis 1962, qui ont exercé une stimulation puissante des différentes productions chez nous comme chez nos partenaires de la Communauté.

Cette expansion a trouvé ses limites au début des années 1980 - nous y avons tous assisté - lorsque s'est manifestée la saturation de l'ensemble des marchés solvables en Europe et dans le monde. C'est pourquoi il a fallu changer le mode de gestion de nos agriculteurs, renoncer courageusement à la fiction de débouchés illimités et adapter la production aux limites désormais atteintes des marchés. On se souvient des décisions prises à ce sujet par le Conseil des ministres de février 1988 : elles venaient à la suite des décisions prises quatre ans plus tôt.

Cette rénovation de notre politique agricole a été, je le reconnais, une très dure épreuve pour nos agriculteurs comme pour ceux de l'ensemble de la Communauté mais j'ajouterai, après certaines interventions de ce matin, que nous avons peut-être collectivement manqué de prévoyance ou de lucidité en nous attaquant au problème quelques années trop tard. Je pourrais citer des travaux ou des réflexions de certains, dont quelques-uns siègent sur ces bancs, qui datent des années 1974-1978 : que n'ont-ils été entendus alors !

C'est la raison pour laquelle le changement de cap s'est opéré sans doute avec une grande brutalité qui n'était peut-être pas inévitable si l'on avait pris à temps la décision de faire face aux déséquilibres qui s'annonçaient. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Francis Geng. Vos amis nous en empêchaient !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En quatre ans, pour vous comme pour nous, il a fallu s'adapter à la contrainte budgétaire et à une compression des prix - désormais règles communes ici. Pour le secteur du lait, il a fallu établir des quotas qui ont été, c'est vrai, créés par un gouvernement mais considérablement renforcés par un autre - sous l'emprise de la nécessité ! *(Sourires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Gérard Gouzes. Ne riez pas ! C'est la vérité !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous y sommes tous !

Heureusement, parce que cet ensemble de mesures draconniennes, dures à prendre et à faire admettre...

M. René André. Dures à vivre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... pour les uns et pour les autres, commence aujourd'hui à porter quelques fruits. On aperçoit maintenant sur quelques marchés des signes de retour à l'équilibre. C'est particulièrement le cas dans le secteur laitier malgré les difficultés qui subsistent.

Si nous maintenons nos efforts assez longtemps - encore un peu de temps ! - il y a tout lieu de penser que, dans les prochaines années, les marchés assureront de nouveau aux agriculteurs une rémunération équitable de leur travail...

M. Jean-Louis Goasdouff. S'ils sont encore là !

M. Gérard Gouzes. Oh, assez de démagogie !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... dans la stabilité qui leur est nécessaire.

La nécessité de bien valoriser à l'extérieur, sans les critiquer, les efforts entrepris par les uns et par les autres depuis cinq ans, n'en est que plus forte.

A cet égard, je remercie Pierre Métais d'avoir été l'un des seuls, ce matin, à consacrer un long développement à la dimension internationale de la production agricole. Oui, je m'étonne qu'on n'ait pas beaucoup parlé de l'importance des négociations qui vont se dérouler à partir du mois de décembre au sein du G.A.T.T. Pourtant c'est là que se joue l'essentiel, quoi qu'on le veuille, pour un pays comme le nôtre qui exporte plus du tiers de sa production agricole !

Les efforts que nous avons faits, et que les agriculteurs ont accomplis avec nous, et derrière nous, mériteraient, plutôt que d'être critiqués, d'être soutenus afin que nous soyons

capables, sur le plan international, de valoriser les efforts des Européens (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et de proclamer : voilà ce que nous avons fait ! Voilà les efforts que nous avons consentis ! Êtes-vous capables d'en faire autant, vous, par exemple, les Américains, les Austriens et quelques autres ?

Voilà peut-être la détermination dont nous aurions besoin pour consolider aussi autour de nous l'ensemble communautaire. C'est la raison pour laquelle certaines des réflexions que j'ai entendues ce matin m'ont paru assez éloignées du cœur du débat.

L'assainissement de la P.A.C. a eu aussi, et nous le mesurons aujourd'hui, un effet direct sur la structure du budget. Certains y ont fait allusion. La diminution des charges d'intervention a entraîné une baisse considérable des crédits d'intervention communautaire des offices. Oui ! Elle est de 377 millions de francs. Cela signifie aussi que, pour leurs actions nationales, en revanche, les crédits seront reconduits. Nous l'avions voulue, cette diminution des dépenses de soutien des marchés ; nous commençons à la mesurer.

De la même manière, la rigueur observée cette fois-ci sur le plan de la politique économique générale a permis, en réduisant le taux d'inflation et, par là, les taux d'intérêt, d'alléger le coût budgétaire de la bonification de plus de 450 millions de francs. Il s'agit, de ce que les spécialistes appellent des « économies de constatation ».

Mais, quelles que puissent être les perspectives, nous ne devons pas oublier les dommages subis par un grand nombre d'agriculteurs. Vous avez été nombreux à en parler et vous avez eu raison. Nous devons consentir un effort particulier pour leur venir en aide. Néanmoins, une fois surmontées les difficultés actuelles, nous pouvons faire confiance à l'avenir de nos productions agricoles. J'ai d'ailleurs constaté avec plaisir dans un récent sondage que les jeunes agriculteurs se montrent beaucoup plus optimistes qu'on aurait pu s'y attendre parce qu'ils veulent continuer à pouvoir travailler.

M. René André. A condition qu'ils puissent s'installer !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est donc sur eux que nous devons investir. C'est pourquoi je souligne que l'effort pour la dotation aux jeunes agriculteurs sera maintenu avec des crédits en hausse de 87 millions de francs.

La formation est l'un des chapitres sur lesquels je voudrais insister. En effet, nous disposons aujourd'hui dans notre pays, après l'effort de rénovation des dernières années, et notamment après les lois de 1984, qui avaient été adoptées par vous tous dans cette assemblée, d'un système d'enseignement dont les qualités suscitent un intérêt grandissant et dont les performances sont assez remarquables, puisque c'est l'enseignement technique qui a le plus faible taux d'échec et le plus fort taux d'emploi de diplômés. Nous devons mettre cet enseignement en mesure de poursuivre la diversification déjà entamée de ses formations vers l'agro-alimentaire et les métiers ruraux non agricoles de l'avenir. Je pense non seulement à toutes les formes de tourisme existantes mais également à d'autres activités qui peuvent avoir lieu sur le sol.

M. René André. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai opté très clairement en faveur d'un enseignement agricole qui ne se borne pas à former la petite élite des futurs producteurs agricoles mais prépare également à l'ensemble des métiers du monde rural.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est pourquoi nous allons accroître de 6 p. 100 les moyens de l'enseignement technique public, avec la création de 135 emplois, et de 6,3 p. 100 - soit 69 millions de francs - les moyens du privé, ainsi que ceux de l'enseignement supérieur, public et privé, et ceux de la formation continue. En outre, un crédit supplémentaire de 16,5 millions de francs porte le chapitre consacré aux bourses à 355 millions de francs, inscrivant ainsi dès le début le secteur agricole dans la priorité nationale attachée par le Président de la République au système éducatif. Pour ce qui concerne les personnels enseignants, acteurs principaux de cette rénovation pédagogique, le budget que je vous propose marque la

volonté de la prise en compte nécessaire de la revalorisation de la condition des enseignants incluant une requalification indispensable.

A ceux qui m'ont interrogé sur ce point - je pense en particulier à M. Bachy et à M. Goldberg - je voudrais donner une assurance et présenter un engagement.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, l'application de la loi de 1984, qui prévoit la parité entre ses personnels et ceux de l'éducation nationale, sera poursuivie tant qu'il restera des disparités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est, je le répète, un engagement formel du Gouvernement.

Dès mon arrivée, je me suis efforcé d'obtenir des crédits supplémentaires au titre du décret d'avance pour que, dès 1988, les retards accumulés tant en ce qui concerne la pédagogie que la situation des personnels soient partiellement comblés.

Le budget de 1989 a aussi été préparé en ce sens. J'ai demandé à mes services d'engager des négociations nécessaires à la revalorisation de la condition de l'ensemble des enseignants. Les travaux ont déjà commencé sur les questions les plus urgentes et d'abord l'examen de la situation des professeurs de collèges d'enseignement technique agricole ; ensuite, j'entends que ces actions nous permettent d'atteindre les objectifs que j'ai fixés dès la réunion du conseil national de l'enseignement agricole, à savoir en particulier l'élévation de la qualité et de la qualification des agriculteurs ainsi que l'établissement du champ de la compétence de notre enseignement, de façon à répondre au développement d'une agriculture beaucoup plus diversifiée.

Pour la même raison, mesdames, messieurs, nous avons voulu participer à la priorité du Gouvernement en faveur de la recherche.

Certes, d'aucuns l'ont rappelé, l'essentiel du budget de la recherche en matière agricole est constitué par la dotation de l'I.N.R.A. qui incombe au ministère de la recherche et de la technologie. Mais le ministère de l'agriculture a voulu prendre sa part de cet effort en consacrant 8,6 millions de francs à des actions de formation par la recherche dans les écoles supérieures et 37 millions de francs à des actions incitatives en matière de sélection végétale ou de technologie agro-alimentaire.

En effet, je crois que le secteur de l'agro-alimentaire est l'autre pièce maîtresse du dispositif.

Le renforcement de l'efficacité économique de notre secteur passe par une action sur l'ensemble de la filière, de la production agricole à la transformation et à la commercialisation, comme l'a rappelé très justement Mme Ségolène Royal. Sur la base d'une agriculture que je crois compétitive, nous sommes en mesure de construire un secteur agro-alimentaire performant et susceptible de conquérir les grands marchés internationaux.

Or certaines filières démontrent malheureusement encore leur faiblesse face à leurs concurrents étrangers. C'est le cas par exemple, et certains m'ont interrogé sur ce point, de la production du porc qui a toujours du mal à relever le défi lancé par les pays du Nord. La fabrication de produits alimentaires à haute valeur ajoutée recèle, elle aussi, des insuffisances, comme en témoigne l'aggravation de notre déficit dans ce secteur, alors que, globalement, le solde de notre commerce extérieur de produits alimentaires affiche un résultat très largement positif qui, je le pense, battant tous les records, atteindra plus de 40 milliards de francs cette année.

On s'avise aujourd'hui que nos firmes agro-alimentaires, industrielles et commerciales souffrent finalement des mêmes faiblesses qu'une grande partie des entreprises françaises de tous les secteurs : trop grande dispersion, absence de grandes multinationales, insuffisance des investissements, faiblesse de la recherche technique, manque d'audace de la politique commerciale, notamment sur les marchés extérieurs, où l'on s'essouffle vite. Or il s'agit de la première branche industrielle française, si l'on excepte le bâtiment et les travaux publics, qui réalise un chiffre d'affaires de 550 milliards de francs et qui emploie 600 000 personnes.

Alors, vous comprendrez que de telles déficiences, s'il n'y est pas remédié dès aujourd'hui, risquent de remettre en cause notre position de grand pays agricole tant à l'intérieur de la Communauté, où se situent nos concurrents les plus puissants, que sur les divers marchés mondiaux, actuels ou potentiels.

Il est clair que nous ne pouvons et ne devons pas, dans ce domaine, nous substituer aux entreprises, et ce n'est pas mon intention. C'est en effet à celles-ci qu'il incombe de prendre leurs responsabilités et de se doter des moyens de leur propre modernisation. Nous avons toutefois concentré des crédits relativement importants, à la dimension du ministère de l'agriculture : un peu plus de 300 millions de francs par l'intermédiaire du fonds d'intervention stratégique et de la prime d'orientation agricole au service de mesures de politique industrielle qui viseront à aider les entreprises agro-industrielles françaises à se restructurer, à adapter leur outil industriel, à renforcer leur compétitivité, ainsi qu'à accentuer les efforts de recherche-développement en matière de technologie agro-alimentaire. C'est de cette façon que nous ferons face, pour notre part et pour ce qui concerne les pouvoirs publics, aux défis que représente l'échéance de 1992.

Je voudrais signaler, enfin, un secteur qui bénéficie, lui aussi, d'un effort budgétaire très notable, c'est celui de la forêt, dont on a peu parlé - je suppose donc que l'effort doit être satisfaisant -, puisqu'il se voit consacrer près de 2 milliards de francs tant pour la mise en valeur et la protection des forêts que pour la modernisation des entreprises de la filière bois.

Pour terminer, je dois en venir au dispositif de retrait des terres arables plus connu sous le vocable de « jachères » dont plusieurs d'entre vous ont parlé, M. le rapporteur spécial Yves Tavernier, mais aussi M. Goasduff qui, subitement, regrettait la jachère-pâturage. C'est une information qui m'a beaucoup intéressé !

Le décret destiné à sa mise en œuvre effective en France est en cours de signature. Les 205 millions de francs inscrits au budget financent cette action, ainsi que le règlement relatif à l'extensification des productions dans les secteurs viticoles et de la viande bovine, qui devrait entrer en application, si les débats communautaires aboutissent, à la fin de l'année.

Ces mesures s'inscrivent dans un ensemble plus vaste de mesures socio-structurelles destinées à accompagner les mesures de limitation des productions arrêtées dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, en particulier en février 1988.

Cela m'offre l'occasion de répondre très brièvement à quelques questions qui m'ont été posées sur l'aménagement rural et l'impôt foncier non bâti, notamment par MM. Métais, Tavernier, Lambert, Gérard Gouzes, Balligand et Hunault. Pour ce qui concerne le fonds national pour le développement des adductions d'eau, le total des dépenses passera de 687 millions de francs à 713 millions de francs, soit une augmentation de 3,8 p. 100. Qualité et sécurité doivent rester les deux maîtres-mots de la politique poursuivie dans ce secteur. S'agissant de l'assainissement, le taux de desserte par les réseaux n'est que de 44 p. 100 et un effort est nécessaire, comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur spécial, parallèlement à la promotion de l'assainissement individuel pour l'habitat le plus dispersé. Je ne suis pas hostile, pour améliorer la situation du fonds, à l'augmentation légère des taxes.

J'ai été interrogé sur quelques-unes des mesures qui concernent à la fois le fonds d'action rurale, la formation des agricultrices, mais aussi le chapitre relatif à l'animation rurale, tous éléments de l'aménagement et du développement rural auquel nous sommes attachés. Grâce aux efforts de certains d'entre vous, aux vôtres, en particulier messieurs les rapporteurs, nous devrions améliorer la situation dans ces différents chapitres. Je crois savoir que vous avez obtenu quelques assurances et le Gouvernement est d'accord pour que les crédits du F.A.R. soient augmentés d'un peu plus d'un million de francs (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et pour que la ligne budgétaire réservée à la formation des agricultrices soit pourvue de trois millions de francs supplémentaires. Ce geste devrait répondre à la demande qui a été formulée et dont vous vous êtes fait l'écho. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. René André. Vous vous contentez de peu, messieurs !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Quant aux crédits d'animation rurale, il me sera difficile de résister à la demande pressante exprimée par deux des rapporteurs ! Je sais ce que ces crédits recouvrent, je connais les actions qui sont financées par cette ligne, et je m'engage devant vous

à trouver à l'intérieur des crédits de mon ministère les quatre millions de francs manquants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Auberger. C'est le père Noël !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Enfin, je voudrais profiter de cette incidente pour répondre à quelques-unes des questions que m'a posées M. Balligand avec beaucoup de pertinence en ce qui concerne les programmes de développement coordonnés - les P.D.C. - en dehors des programmes d'aménagement concerté du territoire, les P.A.C.T. Les P.D.C. sont bien des P.A.C.T. ruraux et il ne peut donc être question d'opposer les deux démarches.

Quant à l'autre question de M. Balligand, à laquelle, je le sais, il tient beaucoup, relative à la cartographie nouvelle des zones sensibles demandée par Bruxelles, le règlement horizontal concernant les fonds structurels et dont nous avons parlé récemment à Bruxelles est encore en discussion. S'il est probable que le niveau retenu sera le département, il est nécessaire d'éviter la multiplication des zonages d'aménagement du territoire qui se superposent sans se recouvrir. Je trouve qu'on commence à en avoir beaucoup !

L'un d'entre vous m'a interrogé sur la cartographie des zones défavorisées et le classement des différentes zones, je voudrais faire une réponse générale. On en arrive à une vraie difficulté. Nous avons, depuis longtemps, épuisé nos stocks de zones défavorisées, de zones de montagne, de zones de piémont, de moitié de zones de piémont, de quart de zones défavorisées. Nous devons désormais nous battre avec les autorités communautaires pour ajouter ici, un canton, là, deux communes, là, trois, après la pression très forte, bien évidemment, de l'un d'entre vous pour améliorer les zones. Je crois qu'il va falloir que nous discussions entre nous un de ces jours, et, pourquoi pas, avec les parlementaires, sur des procédures plus simples.

A continuer de cette façon-là, dans une vingtaine d'années, c'est l'ensemble du territoire agricole français : Seine-et-Marne comprise, qui sera classé zone défavorisée. (*Sourires.*) Je proposerais donc une règle assez simple. La prochaine fois que l'un d'entre vous me proposera le classement supplémentaire d'un canton ou d'un groupe de communes en zone défavorisée, je lui demanderai en même temps de m'indiquer les autres communes, les autres cantons, qu'on fait sortir de la carte !

M. Philippe Auberger. Le canton de Tonnerre, par exemple !

Un député du groupe de l'Union du centre. Bonne chance !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. On essaiera !

Certains m'ont interrogé à plusieurs reprises et avec insistance sur le problème du foncier non bâti. Je ne ferai pas là de grands discours. Je suis convaincu, comme nombre d'entre vous, qu'il s'agit d'un problème difficile, qui conditionne, dans certaines zones, le maintien d'une activité de production. Je crois même qu'il conditionne le développement de certaines façons de produire que l'on appelle quelquefois extensification. Et je pense que tant qu'on n'aura pas résolu ce problème, il n'y aura pas d'extensification possible dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle j'estime que, du point de vue de la production agricole, nous devons aborder cette question en sachant que la place de la taxe foncière dans les ressources des communes rurales est importante et qu'elle interdit de dissocier ce dossier de celui du financement des collectivités locales. Le Gouvernement a confirmé qu'il en était conscient puisque c'est le ministre délégué chargé du budget, lors de l'examen de l'article 23 de la loi de finances, qui l'a affirmé.

Toute décision en cette matière est, vous le savez très bien, politiquement et techniquement difficile. On a quelques souvenirs qui datent de 1986 - on a ouvert une boîte qu'on a refermé rapidement. Une révision des valeurs foncières, si elle paraît nécessaire, est extrêmement difficile à réaliser. Mais, je confirme l'engagement qu'ont pris récemment Michel Charasse et Pierre Bérégoval. Dans la seconde partie du projet de la loi de finances, nous étudierons des proposi-

tions qui pourraient nous être soumises et nous en ferons nous-mêmes au cours de l'année 1989. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je vous assure, monsieur le député, que j'y serai particulièrement attentif.

M. Philippe Auberger. « Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent » !...

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous aurons à réexaminer l'ensemble des instruments qui nous servent à gérer l'aménagement rural. Dans quelques semaines, j'aurai l'occasion d'intervenir à propos de la vocation et de l'orientation des S.A.F.E.R. et des A.D.A.S.E.A. et peut-être aurons-nous au cours de l'année prochaine l'occasion d'examiner mes propositions.

Après avoir parlé de l'avenir de notre secteur et de l'effort budgétaire qui lui est consacré, il me faut brièvement aborder la question des dépenses qui correspondent à la gestion des conséquences de la modernisation agricole, à cette contrepartie nécessaire dont je parlais tout à l'heure.

On a souvent coutume de ranger, un peu dédaigneusement, ces dépenses sous la rubrique des « dépenses sociales », des « dépenses de solidarité », comme s'il s'agissait, en somme, de philanthropie ou de « bonnes œuvres ».

Je ne crois pas du tout qu'elles soient de la pure philanthropie. Elles me paraissent avoir, au contraire, une grande importance économique. Elles doivent accompagner la transition de notre agriculture entre ses structures anciennes et celles qui lui permettront d'affronter la prochaine période.

Dans cette perspective, j'attache la plus grande importance au dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté qui a été doté de 300 millions de francs dans ce budget.

Ce dispositif s'adresse plus particulièrement - et je réponds ici à plusieurs d'entre vous - aux agriculteurs victimes des ajustements rapides de la politique agricole qui se sont succédés au cours des dernières années. Dès ma nomination en mai dernier, j'ai jugé qu'on ne pouvait pas les abandonner sans intervenir. Il s'agit d'aider, d'une part, ceux qui ne peuvent pas faire face à leurs remboursements au Crédit agricole et, d'autre part, ceux qui, faute d'avoir pu cotiser à la mutualité sociale, se retrouvent sans couverture sociale.

Les commissions départementales chargées de décider des interventions financières dont vous connaissez le contenu, et qui m'apparaissent plus adaptées que d'habitude à chaque type de situation, sont en cours d'installation. Hier, nous avons installé la commission du Nord et celle du Pas-de-Calais dans des conditions encourageantes.

Ces interventions sont justifiées par le fait qu'une grande partie des exploitations en cause sont techniquement et économiquement saines et capables de reprendre un fonctionnement normal pour peu qu'on les aide à franchir un mauvais pas. Quant à celles qui ne peuvent être redressées - il faudra avoir le courage de le dire et d'affronter cette réalité - l'exploitant se verra proposer des aides à la reconversion, à moins qu'ayant plus de cinquante-cinq ans, il ne préfère recevoir une aide dans l'attente de l'âge de la retraite.

Par ailleurs, comme vous le savez, les agriculteurs les plus démunis qui n'entrent pas dans le cadre de ce dispositif ont été admis, dès l'origine, au bénéfice du revenu minimum d'insertion. M. Balligand m'a interrogé à ce sujet et la réponse est simple et claire : les agriculteurs admis au bénéfice du R.M.I. seront rétablis dans leurs droits à protection sociale sans avoir à acquitter l'arriéré. C'est prévu par la loi et la loi s'appliquera ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Enfin, monsieur Maujouan du Gasset, pour compléter ce dispositif, la législation sur le règlement amiable, le redressement et la liquidation judiciaire prévue par la loi d'adaptation, qui sera - je l'espère - soumise très rapidement à l'Assemblée, pourra bénéficier aux exploitants agricoles dans des conditions analogues à celles qui sont faites aux entreprises industrielles, commerciales ou artisanales en difficulté. C'est un pas important que nous franchirons ensemble en répondant ainsi à un souhait des agriculteurs.

M. Arnau-Lepercq. Il faut faire vite !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Vous auriez pu aller plus vite avant !

M. Jean-Yves Chamard. Et vous aussi !

M. le ministre de l'agriculture. Autre catégorie de dépenses qui me paraissent parfaitement justifiées du point de vue économique, celles qui financent les actions en faveur des zones défavorisées. La dépense est certes lourde puisqu'elle passe à 1 680 millions de francs, mais cela vaut sûrement mieux que de laisser se désorganiser un espace où travaillent plus de 180 000 agriculteurs.

Enfin, notre dépense la plus lourde, celle qui constitue, au centre de ce budget, un poste en croissance constante, est la subvention que nous versons au B.A.P.S.A. ; elle atteindra en 1989 plus de 10 milliards de francs. Je répondrai à ce propos au rapport de M. Philippe Vasseur, dont j'ai apprécié ce matin, comme vous tous, le sérieux et l'absence de démagogie.

Cette forte croissance est, là encore, la conséquence de la modernisation qui a fait de l'agriculture un secteur ayant le malheur, du point de vue du financement de la protection sociale, de compter un inactif pour un actif.

Il n'est bien entendu pas question de discuter en quoi que ce soit le droit des agriculteurs à bénéficier, quoi qu'il en coûte, de la même couverture sociale que les autres catégories sociales. Mais les défauts du mode de financement du B.A.P.S.A. sont connus et vous avez eu raison, monsieur le rapporteur spécial, de les rappeler. D'abord, les recettes parafiscales s'amenuisent. Une partie des agriculteurs réclament, du reste, la diminution de ces taxes et certains d'entre vous font chorus avec eux. Ensuite, j'en conviens volontiers, l'assiette des cotisations est défectueuse. Enfin, l'intervention du ministère de l'agriculture, sous la forme d'une subvention prélevée sur son budget, est sans doute malsaine pour les deux parties.

Il est exact, monsieur Vasseur, que cette subvention croîtra encore dans les années qui viennent et l'on peut effectivement se demander ce qu'il restera... pour le reste. Je souhaite que nous puissions aborder cette question, mais je voudrais auparavant donner quelques précisions et, si vous me le permettez, vous indiquer un progrès possible.

La hausse des cotisations s'explique, pour une part, par la pérennisation de la contribution dite exceptionnelle qui est demandée à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, salariés et non salariés, pour le financement des régimes sociaux. Pour le surplus, qui représente 3,2 p. 100, les cotisations évoluent à peu près comme le B.A.P.S.A. dans son ensemble. Au total, l'augmentation des cotisations sera en effet vraisemblablement supérieure à celle du revenu agricole. C'est un problème, mais la protection sociale coûte cher et un supplément d'effort contributif sur le revenu a été demandé à toutes les catégories sociales pour son maintien.

Cela étant, il convient d'interpréter aussi exactement que possible les chiffres impressionnants d'augmentation des cotisations qui circulent ici ou là : vous-même avez cité le pourcentage de 15 p. 100. Cela concerne quelques départements dans lesquels la diminution du nombre des agriculteurs s'accompagne d'une augmentation de la taille des exploitations. Cette progression supérieure dans certains départements tient aussi à la correction de la sous-évaluation de leur revenu cadastral qui ne correspondait pas à leur faculté contributive évaluée à partir de leur revenu brut d'exploitation et de leur revenu net d'exploitation.

Quoi qu'il en soit, je suis pleinement d'accord pour que nous tentions de faire en sorte que les cotisations augmentent un peu moins. C'est pourquoi, monsieur le rapporteur spécial, et je m'adresse aussi à tous ceux qui m'ont interrogé sur cette question difficile, je suis en mesure de vous dire que le Gouvernement accepterait un amendement qui consisterait, d'une part, à diminuer le montant inscrit de 100 millions de francs et, d'autre part, à inscrire au chapitre des prélèvements sur le fonds de roulement du B.A.P.S.A. 109 millions de francs supplémentaires. A votre demande aux uns et aux autres, on diminuerait ainsi la hausse des cotisations des exploitants agricoles en 1989, en reportant sur l'année suivante le semestre de contribution exceptionnelle qui avait été décalé en 1987, de manière à éviter de faire peser sur la seule année 1989 trois semestres de cette cotisation. De la sorte, le Gouvernement manifesterait l'attention qu'il porte à vos suggestions et s'efforcerait d'alléger un peu l'augmentation moyenne des cotisations sociales. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Yves Chamard. Très bien ! M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

J'ajoute que je suis d'accord avec tous ceux qui ont souligné la nécessité d'une réforme de l'assiette des cotisations sociales permettant de mieux proportionner le montant des cotisations aux facultés contributives individuelles, c'est-à-dire aux revenus professionnels des agriculteurs. J'ai demandé aux organisations professionnelles, en particulier à la Mutualité sociale agricole, de me présenter des propositions à cet égard dans le courant du premier semestre de 1989. Et je me suis engagé, au cas où ces propositions ne recevraient pas l'assentiment de l'ensemble des familles de la profession agricole, à lui en soumettre moi-même. Voilà un bon sujet de réflexion pour un travail en commun entre le Gouvernement et les parlementaires.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques indications de portée générale que je voulais fournir à l'Assemblée en réponse aux rapporteurs d'abord, comme il se doit, mais aussi à tous ceux qui m'ont fait l'honneur de m'interroger.

Je voudrais, pour conclure, rappeler en quelques mots l'orientation à laquelle il faut que nous restions tous attachés. Au fond, pour ceux qui sont de bonne volonté, la politique agricole, autrement dit les tâches essentielles qu'il nous revient d'accomplir dans les secteurs de la production et de l'agro-alimentaire, font-elles vraiment l'objet de conflits politiques majeurs, de dissensions que l'on ne pourrait dépasser ? Ne croyez-vous pas plutôt qu'elles sont parfaitement claires ? Claires parce que nécessaires, claires aussi parce que souhaitables pour les agriculteurs et pour notre pays.

Ces tâches, nous les connaissons.

D'abord, il faut moderniser. Et nous sommes tous d'accord pour poursuivre l'effort de modernisation du secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles parce que, nous le savons, c'est de cela que dépend le revenu des agriculteurs, c'est-à-dire leur maintien sur la terre dans des conditions normales. Pour la modernisation de la production, je considère que l'essentiel a été fait. Mais pour la transformation et la commercialisation, c'est un formidable chantier qui s'ouvre devant nous. Ne croyez-vous pas que nous puissions y travailler ensemble ? Il s'agit de la mise en valeur d'un de nos principaux gisements nationaux. Alors, pour un effet de tribune, pour un article dans un journal provincial y a-t-il vraiment lieu de s'y opposer ?

Deuxième objectif : former, former encore, former toujours ! Qui ? Des hommes, des femmes, des agriculteurs qui soient les plus performants possible, parce que nous les lançons dans une concurrence difficile, acharnée, avec leurs collègues des autres pays. Alors, oui, les former toujours mieux, avec plus de moyens, avec des maîtres plus qualifiés ! Les former pour la performance technique, assurément, mais aussi pour les rendre plus autonomes, moins dépendants d'une coopérative, d'un transformateur, voire d'un service de développement, pour qu'ils puissent prendre leur propre décision, choisir eux-mêmes, réflexion faite, comme des paysans qu'ils sont.

Troisième objectif, qui exige suffisamment de travail pour que nous nous y mettions tous : reconquérir notre espace rural. Je souhaiterais qu'un jour nous ayons un débat un peu sérieux sur ce qui va se passer à partir de 1993. Nous, le pays d'Europe qui a la plus grande surface agricole utile, une terre bénie des dieux, couverte de soleil et d'eau, alors que, parmi nos voisins, certains se battent pour irriguer et d'autres ne savent plus s'ils vivent sur des polders ou sur du lisier. Je souhaiterais qu'on en parle et que l'on s'y prépare, parce que c'est une question majeure. L'un d'entre vous y a fait allusion, mais c'était pour se plaindre, pour regretter que les Hollandais apprennent le français comme première langue vivante. Le débat doit se situer à un autre niveau : si vous le voulez, j'y suis prêt ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Oui, nous avons à reconquérir un espace, oui, nous avons à réfléchir ensemble à une question que nous ne connaissons pas, qui est pour nous comme un trou noir, une zone obscure. Nous devons, dans les années qui viennent, faire face à une situation que notre pays n'a jamais encore connue : plus de terres agricoles que de candidats pour les occuper.

M. Jean-Guy Branger. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Alors, que faire ? Il ne suffira pas de dire : « Il n'y a qu'à... » et si vous faisiez ceci, et si vous enleviez tel impôt, ou si vous augmentiez un peu l'aide publique. » Nous savons très bien que c'est autrement difficile, qu'il faudra y réfléchir solidement et que

nous devons peut-être renouveler collectivement l'effort de ceux qui, dans les années 60, ont été capables d'inventer une politique qui n'existait pas. Encore une fois, si vous le voulez, je vous convie, vous tous, à cette réflexion !

Et puis enfin, bien sûr, parce que c'est ainsi que nous vivons dans notre pays et dans notre Europe, il nous revient d'accroître la solidarité avec ceux qui connaissent des difficultés. C'est évident, et je n'ai pas trop attendu pour commencer à le faire. Mais peut-être pourrait-on s'y aider pour faire en sorte que, sur le terrain, cette procédure des agriculteurs en difficulté que je viens de mettre en place, cette procédure individualisée, qui s'efforce d'atteindre chaque cas, chaque problème, chaque situation, marche au mieux. Nous disposons déjà d'un certain nombre de moyens, et tout n'est pas question d'argent : il s'agit aussi de dignité, de ce soutien simplement humain dont ont besoin certains agriculteurs qui n'osent même pas se faire connaître à la commission départementale, parce que cela ne fait pas partie de leur culture d'avouer leurs difficultés. Ne croyez-vous pas que, là aussi, nous avons un travail à faire ensemble pour prendre en charge ces détresses, et pas simplement en disant : « Il n'y a pas assez ! »

Bien sûr qu'il n'y a pas assez ! Aidez-moi à en mettre un peu plus ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et de l'Union du centre.)*

Moderniser, former, reconquérir notre espace, assurer la solidarité, ce sont bien-là des objectifs de politique agricole. A celui qui ce matin me disait : on ne voit pas votre dessin, je réponds : le voilà, mon dessin ! Vous intéresse-t-il ? Croyez-vous que nous puissions le partager ? Et qu'a-t-il d'original ? Qu'a-t-il d'exceptionnel ? Si ce n'est qu'il vous propose d'œuvrer ensemble pour servir l'intérêt de nos agriculteurs, l'intérêt de notre agriculture et, pourquoi pas ? sans grands mots, l'intérêt de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour répondre au souhait de la conférence des présidents, les questions de chaque groupe ont été, dans la mesure du possible, regroupées par thèmes.

Comme les années précédentes, les groupes interviendront par périodes de quinze minutes.

Enfin, il vous est demandé, monsieur le ministre, de répondre après chaque question.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. André Lejeune.

M. André Lejeune. Monsieur le ministre, permettez-moi d'abord de vous féliciter, au nom du groupe socialiste et peut-être de toute l'Assemblée, pour votre excellente intervention et pour les réponses positives que vous venez de faire.

L'avenir de l'espace rural des départements pauvres à vocation agricole est une de nos et de vos préoccupations. En effet, face à un mouvement de dépopulation constant, face à un vieillissement qui se fait durement sentir parmi les chefs d'exploitation, la gestion de l'espace rural est manifestement menacée.

Les jeunes sont porteurs d'avenir, si nous arrivons à les fixer et les aidons à s'installer. Malheureusement, dans un département tel que le mien, on enregistre, à l'heure actuelle, quatre cessations d'activité pour une installation de jeune. La question de l'installation des jeunes agriculteurs prend donc toute son importance et mérite une attention particulière.

Outre les chiffres éloquentes et même dramatiques que je viens de citer, on constate que de moins en moins de fils d'agriculteurs prennent la succession de leurs parents. Le coût de l'installation et la baisse simultanée des revenus créent une situation dissuasive. Et pour ceux qui ne sont pas issus du milieu agricole, la perspective d'installation est encore plus difficile.

Je pense, monsieur le ministre, que seules des mesures spécifiques sont à même de permettre le maintien de l'exploitation.

Pour faire face à la désaffection des enfants, on pourrait, par exemple, encourager les petits enfants d'agriculteurs à la reprise. J'ai d'ailleurs déposé à ce sujet une proposition de loi leur accordant notamment les mêmes droits qu'à leurs pères quant à l'exemption du service rationnel.

D'autres dispositions devraient également être envisagées : Permettre un remboursement plus étalé dans le temps des prêts aux jeunes agriculteurs bonifiés à 2,75 p. 100 et envisager l'octroi de prêts identiques pour les pré-installations :

Suivre d'un peu plus près les conclusions des commissions mixtes départementales qui étudient les projets nouveaux :

Développer la politique de formation sur laquelle vous avez fait porter vos efforts, pour que les chances de réussite soient optimisées.

Des départements comme le mien, que vous connaissez pour l'avoir visité plusieurs fois, méritent une attention particulière.

L'installation des jeunes agriculteurs, comme vous l'avez souligné, est une priorité. Vous avez annoncé des mesures spécifiques, permettez-moi de vous demander en quoi elles consisteront.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pour répondre à votre question, monsieur le député, je ferai essentiellement référence au décret de février 1988, mais aussi aux suites qu'on peut envisager de lui donner.

Pour prendre en compte les spécificités des zones fragiles, en particulier celles qui sont touchées par les problèmes démographiques, il existe d'abord la possibilité d'élargir l'accès aux aides à l'installation, à la D.J.A. et aux prêts M.T.S. pour les agriculteurs pluriactifs, mais aussi, pour les agriculteurs à titre principal, la possibilité d'atteindre le revenu minimum fixé comme un objectif au bout non pas de trois ans mais de six. Il ont un peu plus de temps.

Quant au service national, il est déjà possible d'accorder des exemptions dans certains cas d'arrêt de l'exploitation familiale ou au profit de certains chefs d'exploitation installés depuis au moins deux ans. Par ailleurs, tous les candidats aux aides à l'installation bénéficient d'un report de la limite d'âge correspondant à la durée du service national, quelle que soit la zone géographique où ils s'installent.

Enfin, les problèmes que rencontrent les jeunes agriculteurs sont d'ordre essentiellement économique et financier. L'encouragement à l'installation passe donc avant tout par une meilleure prise en compte de ces problèmes, ce qui avait constitué le principal objectif du décret de 1988.

Cela dit, c'est l'ensemble de ces procédures qui devront être réexaminées. J'espère que nous pourrons le faire au cours des prochains mois en nous concentrant sur les zones fragiles. J'engagerai donc la concertation avec les organisations professionnelles agricoles ainsi qu'avec les élus, afin que nous réfléchissions ensemble aux moyens législatifs et administratifs - oh ! pas très coûteux parce que l'on aura toujours des problèmes d'argent - qui pourraient être mis en œuvre pour faciliter l'installation des jeunes.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Peyronnet.

M. Jean-Claude Peyronnet. Monsieur le ministre, étant élu de l'un des premiers, sinon du premier, départements français pour la production de viande ovine, vous comprendrez que j'appelle particulièrement votre attention sur la situation de nos éleveurs. Je le ferai en posant une série de questions précises qui tournent autour de deux thèmes : la nécessaire renégociation du règlement communautaire ovine et la prise en compte dans le 10^e Plan d'actions spécifiques à la filière ovine, notamment en zone défavorisée.

S'agissant du règlement communautaire ovine dont la renégociation est devenue urgente, est-il possible, pour aller vite, d'établir un calendrier précis ? Quels sont vos objectifs ou, du moins, vos espoirs dans ce domaine ?

Par ailleurs estimez-vous que la libre circulation des viandes ovines à l'intérieur de la Communauté puisse être envisagée avant que ne soit réglé le problème de la parité de la livre anglaise avec les autres monnaies européennes ?

En ce qui concerne les importations de viande ovine en provenance des pays tiers, dont les quantités et le niveau des prix d'entrée ont, bien sûr, une incidence directe sur le prix communautaire, prévoyez-vous de demander l'exclusion de ce qu'il est convenu d'appeler le frais néo-zélandais des contingents d'importation ?

De cette renégociation dépend aussi la fixation de la prime compensatrice ovine qui représente une part élevée des recettes des éleveurs, en particulier dans les zones défavorisées. Envisagez-vous, monsieur le ministre, de demander le

réexamen des conditions d'attribution et des modalités de versement de cette prime ? Que pensez-vous, en particulier, de la proposition de certains professionnels de demander la détermination de cette aide sur la base des agneaux produits en tenant compte de la saison plutôt que sur la base du nombre de têtes de brebis ? Espérez-vous obtenir, pour soulager la trésorerie des éleveurs, un réaménagement des conditions de versement de la prime, notamment avec des acomptes plus nombreux ?

Au niveau national, dans le cadre du nouveau plan ovine qui est intégré, comme le précédent, aux contrats Etat-régions en cours d'élaboration, l'Etat va-t-il privilégier, par le biais de financements spécifiques, les notions de filière ovine et de soutien aux zones fragiles ?

Enfin, toujours dans le cadre du 10^e Plan, des dispositions particulières pourront-elles être mises en œuvre en faveur des organisations coopératives d'éleveurs qui consentent de gros efforts pour la promotion de la qualité de leur production ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vous rappelle d'abord que j'ai récemment obtenu du conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles - puisqu'il fallait une décision à l'unanimité - la possibilité de verser par anticipation la moitié de la prime ovine qui devait être réglée à la fin de l'année.

En ce qui concerne la négociation sur le règlement ovine, je vais essayer de vous répondre sans trop dévoiler les propositions que nous pourrions émettre au cours de la négociation, mais en réaffirmant ce qui a toujours été la position de la délégation française à Bruxelles, donc la mienne au cours du dernier conseil des ministres.

Nous devons d'abord discuter du volet externe du règlement avant de discuter du volet interne.

Où en sommes-nous ?

Les propositions de la Commission ont été publiées, il y a une dizaine de jours. Il est, en principe, convenu que cette négociation s'achève avant le 31 de ce mois. Il y aura vraisemblablement du retard, mais la pression s'exercera sur les négociateurs, puisque les accords d'autolimitation permettant de contrôler les volumes entrant dans la Communauté, en particulier ceux qui entrent en France au titre de l'accord relatif aux zones sensibles, doivent être renouvelés, eux aussi, à la fin du mois d'octobre. On doit donc se dépêcher.

La Commission a eu un certain nombre d'entretiens exploratoires avec la Nouvelle-Zélande sur le volet externe, afin d'étudier le régime des accords d'autolimitation à partir de 1989. D'après la Commission - mais je lui laisse entièrement cette responsabilité - un accord serait envisageable sur la base d'une baisse des quantités totales allouées à la Nouvelle-Zélande, d'un contrôle des prix minima d'importation - cela est extrêmement important - et d'une limitation spécifique des exportations de viande fraîche à hauteur de 6 000 tonnes pour 1989. Cependant, l'introduction de cette limite, qui est un peu supérieure aux exportations actuelles, est un élément que nous devons discuter.

Cet accord ne peut pas être accepté par la France en l'état parce que les dispositions prévues pour le contrôle des prix minima ne sont pas suffisantes, parce que nous souhaitons une réduction beaucoup plus forte des quantités totales et parce que les contreparties prévues en matière d'importation de beurre ne sont, à mon avis, pas acceptables.

Vous voyez donc que nous sommes très loin, monsieur le député, d'un accord sur le volet externe, compte tenu des exigences que nous avons posées.

Quant à la prime compensatrice ovine, il s'agit, comme son nom l'indique, d'un outil de compensation des revenus des éleveurs ovins dans toutes les zones. En revanche, l'indemnité spéciale montagne relève, elle, d'une logique d'aménagement du territoire. Toutefois la proposition de la Commission serait de plafonner la prime compensatrice ovine à mille têtes en zone de montagne et à cinq cents têtes ailleurs. Cette proposition, sous réserve des autres aspects des propositions de la Commission, pourrait éventuellement être acceptable.

Par ailleurs la saisonnalisation de la compensation à verser aux éleveurs est une demande logique des éleveurs français. Je l'ai encore défendue lors de la dernière réunion du conseil des ministres. En effet nos éleveurs produisent souvent à contre-saison, c'est-à-dire essentiellement au printemps. Les producteurs de Grande-Bretagne, eux, disposent d'une

garantie explicitement saisonnée, alors que le niveau des prix offerts aux producteurs français n'offre pas, pour l'instant, cette garantie de manière explicite. Il y a donc, en quelque sorte, une distorsion à laquelle nos producteurs sont très sensibles.

Dans l'hypothèse de l'unification du régime interne, les études les plus récentes montrent que le prix du marché serait naturellement saisonné. En tout état de cause, le nombre d'acomptes à verser aux producteurs doit être nettement augmenté, monsieur le député.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, je vous indique que le dispositif des contrats Etat-régions, qui remplacera à partir de 1989 une partie de l'actuel « plan ovin » est en cours d'élaboration aux niveaux central et régional. La nécessité de restructuration des différentes filières régionales ovines y sera reconnue. D'autant que je suis fermement convaincu que les problèmes de la production ovine en France relèvent en partie de politiques régionales.

M. le président. La parole est à M. Marcel Garrouste.

M. Marcel Garrouste. Monsieur le ministre, l'harmonisation des politiques agricoles communes à l'intérieur de la Communauté est une nécessité inéluctable.

Nécessité d'abord pour chaque pays d'adapter sa propre fiscalité aux grandes orientations de la politique agricole commune. Pour ce qui concerne la France, il est évident que le niveau de notre taxe sur le foncier non bâti est incompatible avec le gel des terres et une agriculture extensive.

Nécessité aussi de supprimer, avant le 1^{er} janvier 1993, toutes les distorsions de concurrence nées des différences entre les régimes fiscaux des douze pays de la C.E.E.

Nécessité enfin de tenir compte de la réforme fiscale réalisée par les Etats-Unis en vue d'analyser la compétitivité de leur agriculture.

Réclamée par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, la suppression pure et simple de la taxe sur le foncier non bâti n'est concevable que dans le cadre d'une réforme fiscale de grande ampleur assurant une autre source de financement aux collectivités locales. C'est pourquoi l'opération est difficile. Néanmoins, il est urgent de diminuer notre charge foncière agricole, dont le poids s'alourdit sans cesse et qui est de loin la plus élevée de tous les pays de la C.E.E.

Cette question a été évoquée par plusieurs orateurs et par vous-même, monsieur le ministre, dans votre réponse.

Pouvez-vous nous indiquer les dispositions auxquelles vous pensez pour alléger à l'avenir le poids de l'impôt foncier non bâti ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, j'ai écouté avec un grand intérêt l'argumentation que vous développez en faveur de la réforme du foncier non bâti. Ce thème, me semble-t-il, est consensuel dans cet hémicycle et il va revenir souvent dans les interventions des députés.

Je constate, comme vous, que, dans le domaine de la fiscalité locale, la France est dans une situation que l'on ne retrouve pas chez nos partenaires européens. Liant la question que vous me posez à celle de vos prédécesseurs, je pense que l'une des raisons de la performance, en général supérieure, des producteurs de viande ovine britannique sur leurs concurrents français tient au fait qu'ils ne payent pas d'impôt foncier. Ils peuvent donc produire de la viande ovine sur une tout autre échelle que celle dont doivent se contenter nos producteurs.

En France, l'assiette des impôts locaux est constituée pour les deux tiers de biens immobiliers et la charge fiscale qui en résulte est donc pénalisante pour l'agriculture. Ainsi, avec 66 millions de parcelles, l'activité agricole et forestière représente près de 90 p. 100 du revenu cadastral et supporte en conséquence une charge de 7,8 milliards de francs, ce qui est considérable.

Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure à la tribune, répondant à MM. les rapporteurs, le Gouvernement est conscient des problèmes croissants que pose le foncier non bâti. Cependant toute décision dans le domaine de la fiscalité locale est politiquement et techniquement difficile, et tous les élus locaux qui siègent sur ces bancs en conviendront. Pourtant une révision des valeurs foncières est tout à fait néces-

saire. Le Gouvernement a donc pris l'engagement d'étudier, dans la seconde partie de la loi de finances, les propositions qui lui ont été ou qui lui seront soumises. Nous sommes ouverts à la discussion.

De mon côté, je continue les études et j'ai engagé des travaux de réflexion et de proposition au sein du ministère de l'agriculture avec les organisations professionnelles agricoles.

Puisque vous avez fait allusion aux positions qu'avait prises la F.N.S.E.A., je vous précise que j'ai ouvert la concertation et le débat afin que nous soyons en mesure de formuler des propositions au cours du premier semestre de 1989.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Pierre Raynal.

M. Pierre Raynal. Monsieur le ministre, modernisation de notre agriculture, oui, effort de formation toujours plus poussé, oui, mise en valeur du principal gisement économique de notre pays, oui ! Les agriculteurs du département que j'ai l'honneur de représenter sur ces bancs l'ont montré : ils sont prêts à suivre ces objectifs. Encore faut-il qu'ils en aient la possibilité et que leur existence ne soit pas remise en cause. Je ne peux donc pas ne pas vous parler des quotas laitiers et de leurs conséquences.

Vous savez que le paiement des premières pénalités pour dépassement de production a été l'origine de très graves incidents qui se sont produits à la préfecture d'Aurillac dans la nuit de jeudi à vendredi dernier. Aujourd'hui, la situation est grave et le pessimisme qui règne dans le département peut faire craindre d'autres réactions de désespoir aussi imprévisibles qu'incontrôlables, surtout si des solutions ne sont pas trouvées d'ici au 3 novembre, date du second prélèvement sur les livraisons de lait.

En dépit d'un effort du conseil général que j'avais l'honneur de présider, dans le plan de restructuration laitière, le Cantal devrait payer cette année près de 60 millions de francs de pénalités, soit le montant total du revenu des agriculteurs inhérent à la production laitière.

Cela n'est pas acceptable, monsieur le ministre. Une telle ponction signifie la faillite dans la maison, la ruine des exploitations qui ont fortement investi dans la filière laitière, surtout celle de jeunes agriculteurs installés si nombreux au cours des dix dernières années dans ce département.

En raison de l'urgence dramatique de la question, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer les mesures techniques que vous comptez prendre à très court terme, notamment celles qui tendraient à prendre en compte les sous-réalisations, c'est-à-dire des références disponibles chez les vendeurs directs, et nous indiquer l'orientation que le Gouvernement, profitant de la présidence française dans la Communauté, entend prendre à l'avenir en matière de quotas, notamment pour les pays de montagne, pour les zones défavorisées où cette politique n'a apporté qu'anarchie de la production et ruine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, il est difficile de répondre en quelques minutes à votre question. Et si je répondais sur le fond, j'empêcherais le débat de se dérouler. Je vais donc être assez bref, espérant, au fur et à mesure des questions, pouvoir répondre complètement aux interrogations relatives au lait.

Monsieur le député, à l'heure actuelle, je n'ai pas un litre de lait à répartir, pas un ? Vous savez très bien que tout ce qu'il a été possible de récupérer, je l'ai réparti, en faveur d'abord des prioritaires et des petits producteurs.

Je vous rappelle d'ailleurs que 30 p. 100 des dépassements des petits producteurs leur ont été systématiquement remis. Nous avons également étalé leurs paiements : aucun petit producteur ne verse plus de 10 p. 100 de sa paye de lait.

Je connais évidemment les cas particulièrement difficiles de certains départements. Des efforts ont été consentis précédemment, et nous en accomplirons d'autres - je m'y engage - dès qu'il sera possible de remettre des quantités à la disposition de ceux qui en ont besoin.

Toutefois, monsieur le député - et je vous répondrai peut-être plus longuement en d'autres occasions - je tiens à y rappeler votre attention sur un fait. Certes, la situation est diffi-

cile, en particulier dans votre département, comme dans celui de la Manche et dans bien d'autres. Mais il convient surtout que nous essayions de gérer cette situation ensemble. En effet, si les pénalités laitières n'étaient pas perçues, cette année dans notre pays - puis-je, pour la première fois, la France a largement dépassé son quota l'an dernier - le système des quotas laitiers serait en danger de mort ! Cela permettrait à nos amis hollandais et britanniques de répéter ce qu'ils nous reprochent lors de chaque conseil des ministres : quand allez-vous cesser de faire de l'administration de la production plutôt que de laisser le marché gérer le système par la baisse des prix ?

M. Gérard Gouzes. C'est ça le libéralisme !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Combien cela serait plus facile ! « Moins 20, moins 30, moins 40 p. 100 » - me dit mon collègue Braks - « nous, nous pouvons ! En conséquence on va mettre fin le plus rapidement possible au système des quotas ».

Je ne pense pas que nous voulions cela, les uns ou les autres. Nous avons encore besoin de cette limitation physique de la production. C'est la raison pour laquelle j'essaie, avec l'aide de certains d'entre vous, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, de tenir le choc.

L'engagement que je peux prendre, monsieur le député, c'est que toute quantité nouvelle récupérée sera mise à la disposition de ceux qui connaissent de graves difficultés, et je m'engage à remettre, dès que je le pourrai, les quantités libérées, si petites soient-elles, à la disposition des commissions mixtes départementales afin qu'elles puissent, elles-mêmes, sur le terrain, régler au moins certains cas difficiles, par exemple pour ceux qui, comme l'un d'entre vous la souligné ce matin, seraient menacés dans leur appareil de production par les pénalités. Malheureusement tout ne sera pas possible et il faudra bien payer les pénalités.

On peut évoquer 1983, on peut évoquer la sécheresse, on peut évoquer telle ou telle situation, il n'empêche que, l'an dernier, nous avons dépassé notre référence nationale d'un peu plus de 700 000 tonnes et que nous devons acquitter des pénalités. Il s'agit d'un engagement international de la France. Mais il s'agit aussi du retour à une certaine forme d'équilibre.

Les producteurs ont consenti des efforts et pourtant nous devons leur administrer des pénalités. Cela est désagréable, mais j'assume complètement cette responsabilité que je ne rejette sur personne, bien que ce système ait été mis en place par un gouvernement qui n'avait pas ma faveur, vous le savez très bien. Je souhaite en effet que les pénalités soient payées parce qu'il s'agit de la crédibilité de notre pays et de l'avenir de cette production.

Si nous ne tenions pas le coup, nous irions vers une régulation libérale du marché, du type de ce qui existe sur le marché porcin. Si c'est cela que l'on veut, il faut le dire. Mais je sais bien que ce n'est pas ce que vous voulez, monsieur le député. Aussi m'efforcerai-je de vous aider, d'aider votre département et les entreprises de votre région avec ce que j'ai. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. la parole est à M. Arnaud Lepercq.

M. Arnaud Lepercq. Monsieur le président, monsieur le ministre, la France, grand pays agricole, voit ses éleveurs de porcs et de moutons au bord de la faillite. Pour leur venir en aide des mesures sont à prendre de toute urgence.

Ainsi, les éleveurs de porcs traversent la plus grande crise de ces cinquante dernières années. Le marché porcin est actuellement très bas, même si une légère reprise des cours a pu être constatée ces dernières semaines. Au surplus, l'augmentation du soja se répercute sur le prix des aliments et ne fait qu'aggraver une situation déjà insoutenable.

De nombreux agriculteurs sont obligés de vendre à perte depuis plus d'un an et sont condamnés, à court terme, à cesser leur activité. Il est nécessaire de prendre très rapidement de nouvelles mesures pour que soit réorganisé le marché national de la viande porcine qui, actuellement, est indexé sur le cadran breton - marché qui ne représente qu'une part infime de la production.

Par ailleurs, en Poitou-Charentes, et plus particulièrement dans la Vienne, région où l'élevage ovin est très important et irremplaçable, les éleveurs sont très éprouvés par la crise du mouton dont les cours ne se sont pas relevés depuis le prin-

temps. Les agriculteurs sont donc confrontés à de sérieuses difficultés de trésorerie alors même que les Anglais touchent chaque semaine des compléments de prix qui accentuent les distorsions de concurrence.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que la part de plus en plus importante de la prime compensatrice mériterait un versement beaucoup plus rapide en plusieurs acomptes en attendant la mise en place du nouveau règlement communautaire ovin ?

Des informations inquiétantes nous sont parvenues sur cette renégociation et plus particulièrement sur la fixation du contingent qui serait accordé par la Communauté à la Nouvelle-Zélande et qui serait assorti d'un abaissement très fort des droits de douane. Je tiens à souligner que cela est tout à fait contraire aux accords du G.A.T.T.

Aussi, tant qu'il n'y aura pas de réduction substantielle sur les volumes importés de l'extérieur de la Communauté, le coût du soutien à cette production ne permettra pas de redonner une rentabilité à l'élevage métropolitain.

Sur ces deux problèmes, j'aimerais, monsieur le ministre, connaître la position du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, comme j'ai déjà répondu à l'un de vos collègues sur ce sujet, je vais simplement compléter ma précédente intervention par quelques informations supplémentaires concernant la production ovine.

Nous sommes actuellement en pleine négociation. Les propositions avancées par la Commission sur le volet externe n'ont pas mon agrément. Je continuerai donc à exiger de la Commission européenne que le volet externe du règlement de la viande ovine soit acceptable, c'est-à-dire que les importations de Nouvelle-Zélande soient raisonnables mais surtout que le niveau du prix minimum d'entrée soit fixé à un niveau satisfaisant pour le marché européen.

Pour la négociation du volet interne, j'ai dit tout à l'heure que j'étais très attaché à ce que les conditions de concurrence puissent être considérées par nos producteurs comme acceptables. Je pense en particulier aux problèmes de la saisonnalisation et du nombre de versements d'acomptes dont le règlement devrait, je pense, pouvoir progresser au cours de cette négociation. Mais pour l'instant, je reste sur la position que j'ai rappelée au conseil des ministres européens : nous lions le débat sur le volet interne à l'acceptabilité du volet externe.

Je vous confirme, monsieur le député - et vous pouvez très bien le faire savoir - que les propositions qui ont été suggérées par la Commission, qui ne nous a pas parlé d'accord, sont inacceptables.

S'agissant de la viande porcine, deux aspects sont à envisager.

D'abord l'aspect communautaire. Comme je n'y étais engagé auprès des organisations agricoles, pendant plusieurs semaines j'ai bataillé au sein de la Communauté pour que nous ayons, pour la première fois depuis je ne sais pas combien d'années - M. Cointat pourrait sans doute le préciser - un débat sur la viande porcine en conseil des ministres, ce qui paraît-il ne se fait pas car c'est un sujet tabou. Pour la première fois, nous l'avons évoqué dans cette instance.

Il me semble qu'un certain nombre de pays se sont rapprochés de la position française. J'ai suggéré des mesures, en particulier la possibilité de conclure entre les organisations professionnelles des différents pays concernés, principalement le Danemark, la Hollande, l'Allemagne et la France, des accords d'autolimitation. En effet, tant que nous ne serons pas revenus à une situation équilibrée du marché porcin dans la Communauté, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, nous aurons énormément de mal à tenir les coûts.

J'en viens à l'aspect français du problème. Monsieur le député, si je ne craignais que le président ne me rappelle à l'ordre, j'aurais beaucoup à dire. Je crois qu'il faudrait que nous cessions de parler de marché porcin comme s'il s'agissait d'un marché comme les autres. Notre système de production et de transformation souffre des difficultés que nous lui connaissons depuis de nombreuses années. Ce n'est pas la première fois qu'il y a une crise porcine en France. La première doit dater de l'année 1966. Les crises reviennent assez

régulièrement au rythme du cycle. A chaque fois on dit qu'il y a trop de groupements de producteurs, trop d'unités de découpes, trop d'abattoirs, que la concentration est insuffisante et qu'on ne fait pas le poids dans les circuits commerciaux. Trois ou quatre ans après, une nouvelle crise survient, on dit toujours la même chose et en attendant, on essaie de compenser comme on peut.

Je voudrais profiter de ma présence devant la représentation nationale pour signaler qu'au cours des douze mois écoulés, jusqu'en juillet 1988, on aura dépensé, pour essayer de faire monter le prix du marché du porc, pas loin d'un milliard de francs. Au bénéfice de qui, monsieur le député ? Principalement de nos concurrents hollandais qui, chaque fois que nous avons fait un effort pour remonter le marché, se sont précipités, ont fait des super-bénéfices et ont investi chez eux dans de nouvelles capacités de production. Je trouve que c'est une manière extraordinaire de gérer le marché.

Alors, moi je n'ai pas continué sur celle lancée et je ne le ferai pas. En revanche, j'ai entrepris une concertation avec l'ensemble de la profession pour qu'on essaie de prendre quelques mesures pratiques - pas de plan porcine, pas de grands discours - portant sur l'alimentation du bétail.

Je continue à me battre à Bruxelles pour qu'on ait enfin une discussion et des propositions sur la prime d'incorporation de céréales dans l'alimentation du bétail et qu'ensuite nous régionalisons nos discussions, parce qu'il est certain que nous avons une difficulté franco-française qu'il ne faut pas nier, que je vais évoquer devant vous et que vous connaissez parfaitement.

La difficulté est la suivante : comment se fait-il que pendant les six derniers mois au cours desquels nous connaissons une crise porcine très forte, le prix de la viande porcine était plus bas en France qu'en Hollande ? Ce ne sont pas les Hollandais qui nous concurrençaient à cette époque. Comment se fait-il qu'au cours des trois derniers mois, dans certains départements, jamais les demandes d'accroissement des quantités de production n'ont été aussi fortes ? Comment se fait-il qu'au cours des trois derniers mois, qui étaient le creux de la crise, comme tout le monde me l'a dit, la production française ait augmenté de 10 p. 100 ?

Il faut tout de même avoir une vision claire de la situation avant de s'envoyer des arguments à la tête. Nous avons un problème à l'heure actuelle en France qui est celui d'un déséquilibre entre une fraction de la production moderne très intensifiée, de type hollandais et le reste de la production porcine qui souffre énormément de cette concurrence. Je pense, pour ma part, que pour des raisons qui tiennent à l'approvisionnement de nos centres urbains mais aussi à la répartition de la population active sur le territoire, nous ne pouvons pas laisser disparaître sans rien dire la production porcine sur les trois quarts de notre territoire.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à tous les préfets de région d'organiser sur la base des propositions qui m'ont été faites par les organisations professionnelles, une réunion dans chacune des régions avec les professionnels pour faire des propositions et pour les faire remonter à Paris.

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Ma première question concerne l'installation des jeunes. A l'heure actuelle, dans mon département, de nombreux dossiers de jeunes en attente d'installation qui souhaitent bénéficier des aides légales sont bloqués. Alors que dans le département de la Manche, la quantité de référence pour pouvoir s'installer est de 70 000 litres, certains bruits courent selon lesquels cette référence initiale serait portée par vos services à 100 000 litres.

Qu'en est-il, monsieur le ministre ? Est-il exact que par la suite les attributions supplémentaires qui pourraient être accordées ne dépasseraient pas 50 000 litres ? Dans cette hypothèse, monsieur le ministre, que vont devenir les dossiers qui ont été bâtis sur une référence initiale de 70 000 litres avec une possibilité d'évolution jusqu'à 200 000 litres ?

J'en viens à ma seconde question qui est très technique et à laquelle je comprendrais que vous ne puissiez pas répondre immédiatement. On examine actuellement à Bruxelles la possibilité d'autoriser la mise sur le marché de la fameuse hormone lait. Quelle est votre position à ce sujet, monsieur le ministre ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la Démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En ce qui concerne votre première question, la liste des producteurs prioritaires a été remise à jour après une concertation étroite avec les organisations professionnelles. C'est ainsi que les jeunes, reprenant une exploitation et dont la référence laitière est au moins égale à la moyenne départementale, pourront être déclarés prioritaires pour l'attribution de références supplémentaires. Il n'est donc pas interdit de s'installer avec une référence inférieure. L'objet de cette réforme est d'éviter de lancer des jeunes dans la production laitière sur une base de départ qui ne serait pas économiquement viable car ces jeunes retrouveraient quelques années plus tard en difficulté.

Mais je tiens à vous préciser, car c'est peut-être sur ce sujet que porte votre inquiétude, qu'il s'agit d'une réforme qui s'applique sur la fin de la présente campagne. Or, j'ai annoncé, et je le confirme bien volontiers, que mon intention est de revoir, en concertation avec toute la profession laitière, les modalités actuelles de gestion des quotas laitiers dès la fin de l'année. La liste des producteurs prioritaires et les possibilités d'accorder des références supplémentaires seront donc appréciées de nouveau dans ce cadre.

Quant à la mise sur le marché de la fameuse hormone lait, je crois qu'il faudra que nous en discutions dans le cadre communautaire. Ma position est la suivante : avant même que nous ayons examiné cette question sur le fond et que l'ensemble de mes services et des services compétents aient fait connaître leur point de vue, je crois que cette hormone sera, si nous l'utilisons, l'occasion d'une croissance de la production, donc d'une concentration. Le problème qu'elle pose, c'est celui du type d'agriculture que nous voulons.

Est-ce un élevage lié au sol ou est-ce simplement une concentration de quelques étables sur un certain nombre de régions ?

J'ajoute que nous retrouverons le type de débat que nous avons eu pour un certain nombre d'autres introductions ou « artificialisations » de la production. Il peut se résumer à cette question : et si les autres le font ? Quelles seront les conditions de concurrence entre ceux qui l'utiliseront et ceux qui ne l'utiliseront pas ? C'est ce débat que nous aurons, mais je pense que nous avons encore quelques mois pour nous retourner et pour éventuellement discuter avec vous.

M. le président. La parole est à M. Daniel Le Meur.

M. Daniel Le Meur. Monsieur le ministre, dans votre intervention générale, vous avez déjà apporté une réponse partielle à la questions que je vais vous poser, mais votre attitude sera déterminante pour notre vote.

Des orateurs et vous-même avez parlé des défis de 1992 auxquels il faut se préparer. Cette échéance est suicidaire pour notre agriculture, d'autant qu'elle n'est pas préparée pour faire gagner les paysans français. Face au libéralisme qui découle de ces orientations, il faudrait muscler considérablement tous les instruments coopératifs et mutualistes, en faire des fronts de résistance, des bastions de solidarité.

Je reprends l'exemple des C.U.M.A. Le mouvement démontre clairement que la mécanisation raisonnée en C.U.M.A. divise les investissements par deux ou trois et diminue les charges annuelles de mécanisation de 700 à 1 000 francs par hectare. Il n'y a pas de source plus importante de réduction des coûts et, par ailleurs, cela ouvre à l'agriculture des perspectives accrues de productivité et d'efficacité.

Ce choix s'impose aussi en raison des contraintes budgétaires derrière lesquelles, monsieur le ministre, vous vous réfugiez pour refuser d'autres crédits. Lorsque l'argent se fait rare, il faut allouer les ressources en recherchant le maximum d'effets. Votre prédécesseur avait fait le contraire.

Maintenant, il faut donner un bon coup de pouce au mouvement coopératif. Vous connaissez les besoins. Pour 1988, il manque 190 millions de francs de prêts à moyen terme spécifiques de modernisation pour éliminer les files d'attente et, pour 1989, 700 millions nécessaires pour satisfaire les besoins.

Pour l'Etat, le coût de ces mesures est de l'ordre de 30 millions de francs. Il suffirait d'augmenter le rendement de l'impôt sur les grandes fortunes de 8 p. 100 pour trouver les ressources et, bien sûr, nous sommes prêts à vous soutenir dans ce sens.

Monsieur le ministre, le contenu de votre réponse, je l'ai dit, déterminera notre attitude lors du vote de votre budget.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, j'ai bien écouté ce que vous avez dit à propos de la coopération et du rôle qu'elle pourrait jouer dans le cadre de la préparation de 1992.

Quitte à vous surprendre, je vous trouve un peu pessimiste. Je voudrais que la coopération en fasse davantage. Je souhaite qu'elle ne soit pas simplement un bastion de défense, mais qu'elle soit une force d'attaque et de proposition.

Si l'on veut que la coopération vive, il faut l'aider à se développer pour qu'elle reste un secteur économique important et qu'elle soit à la taille du marché communautaire. Si elle reste recroquevillée sur elle-même - regardez ce qui se passe dans le secteur laitier - nous aurons des motifs d'inquiétude. Il faut donc aider la coopération à se développer, bien sûr, mais aussi, si j'ose dire, à s'ébrouer parmi les grands, parce qu'elle peut être parmi eux. Il faut donc qu'elle puisse tenir le coup.

C'est la raison pour laquelle j'ai répondu comme je l'ai fait sur les C.U.M.A. Moi aussi, je suis attaché au développement des C.U.M.A., non seulement par tradition, non seulement par idéal, car elles font partie de notre culture, mais aussi en raison des services qu'elles rendent à l'heure actuelle, surtout à l'heure actuelle, aux agriculteurs.

Aujourd'hui où le revenu est difficile à constituer, où la modernisation et l'équipement individuel sont quelquefois hors de portée de l'exploitant individuel, il faut encourager les C.U.M.A.

Il faut aussi, parce qu'il y a eu un développement formidable des C.U.M.A., que nous réfléchissions avec les responsables de la fédération nationale, qui en sont tout à fait d'accord, sur la définition d'un certain nombre de règles claires. Il ne faut pas que les aides de l'Etat, que les aides publiques, directes ou par bonification, servent à n'importe quoi. Il faut que nous ayons un petit guide d'arbitrage.

Je peux vous répéter, monsieur le député, après l'avoir dit à votre collègue Goldberg, qu'au cours de l'année 1989, les files d'attente seront résorbées.

M. le président. La parole est à M. Daniel Le Meur pour poser la question de M. Vial-Massat.

M. Daniel Le Meur. Une appréciation raisonnée du budget de l'enseignement agricole ne peut pas faire abstraction de l'importance des retards accumulés, de l'acuité des besoins et des évolutions structurelles.

Au regard de ces trois impératifs, votre budget, monsieur le ministre, était insuffisant, malgré les progrès dont il témoigne. J'ai bien compris que vous envisagiez un effort ; il est tout à fait nécessaire.

Les retards concernent à la fois la formation des agriculteurs qui demeurent en queue de peloton des autres grands pays agricoles et les personnels qui dispensent cet enseignement.

La loi de 1984 et la loi de Plan avaient prévu la parité pour les personnels avec ceux de l'éducation nationale. On est loin du compte, tant en ce qui concerne les maxima de service que les effectifs. Je rappelle que le Plan prévoyait 1 250 créations de postes. Votre prédécesseur n'a rien fait, ni pour les maxima de service, ni pour les revenus, ni pour la formation et la requalification des enseignants. Pis, une nouvelle génération de vacataires sous-payés au statut précaire est apparue ! Certains par le jeu des horaires limités n'ont pas plus de 2 000 francs par mois.

Les besoins expriment une double exigence. D'une part, celle qui découle des difficultés de scolarisation en milieu rural. En raison des handicaps, il faut un enseignement de grande qualité. D'autre part, celle qui résulte des progrès scientifiques et techniques et des impératifs de gestion qu'implique le haut degré de concurrence des activités agricoles. Les connaissances doivent donc être tirées vers le haut, quel que soit le niveau de sortie.

Or des forces s'opposent à cette évolution. On assiste à un glissement vers des niveaux de formation dévalorisés, notamment par le biais de l'extension des formations alternées, y compris en niveau 4 et par une extension du contrôle continu sans véritable examen du niveau de sortie. Les personnels et leur syndicat, le S.N.E.T.A.P., sont engagés dans l'action pour obtenir de meilleures conditions d'enseignement. Ils ont

raison tant pour le dynamisme de l'agriculture de demain que pour eux-mêmes. Non seulement, il faut combler le retard, mais il faut revaloriser la fonction enseignante.

Votre intervention générale, monsieur le ministre, a apporté la preuve de l'espoir qui est le vôtre de faire évoluer cette situation dans le bon sens. J'espère que vous fournirez des précisions suffisantes pour répondre pleinement à nos préoccupations et à celles des personnels.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, nous sommes à peu près tous ici convaincus de la nécessité d'un enseignement agricole de haute qualité. Les enfants qui le suivent doivent acquérir non seulement une bonne formation générale leur permettant de changer d'orientation s'ils le décident sans être pour autant handicapés - c'est important - mais aussi la formation technique de haut niveau qui leur sera nécessaire dans le contexte économique actuel.

J'ajoute que notre enseignement agricole doit s'ouvrir à d'autres nécessités de formation, s'adapter à l'évolution de l'environnement du milieu rural. L'élaboration de produits alimentaires ne constituera plus la seule activité du milieu rural dans les années qui viennent. Il faut donc s'y préparer.

Ces trois raisons sont suffisamment importantes pour que notre enseignement agricole soit de la meilleure qualité possible et que ses moyens et son personnel non pas soient particulièrement choyés - ce serait exagéré - mais soient l'un des soucis du ministre de l'agriculture.

Je vais être de nouveau précis, monsieur le député. Vous avez raison d'affirmer que l'application de la loi de 1984 comporte un engagement très fort qui est d'assurer la parité des personnels avec ceux de l'éducation nationale. Les personnels de l'enseignement agricole - et vous avez bien fait de faire allusion au principal des syndicats d'enseignants - sont très attachés à cette parité, et je dois avouer qu'elle a pris quelques retards.

J'ai veillé cette année à reprendre la marche en avant, et je peux vous dire que, avec l'appui du Gouvernement - ce n'est pas simplement la déclaration du ministre de l'agriculture, car l'accord du Gouvernement a été formel - cet effort prévu par la loi de 1984 sera poursuivi tout le temps qu'il subsistera des disparités entre les deux secteurs de l'enseignement. Je compte bien, l'an prochain, au cours de la prochaine discussion budgétaire, que je mènerai peut-être avec vous, vous montrer non seulement que cet engagement sera tenu, mais aussi qu'il constituera l'un des points importants de la partie « enseignement » du budget de l'agriculture.

J'ai eu l'occasion de dire que nous avions besoin d'enseignants de haut niveau. Soyons précis : cela signifie que j'espère bien - pas cette année, je ne l'ai pas obtenu, mais le plus rapidement possible - compter parmi eux des agrégés. Ce sera aussi une marche vers la parité.

Dès mon arrivée au ministère, monsieur le député, j'ai montré quelle serait mon orientation dans ce secteur. J'ai en effet beaucoup travaillé pour obtenir des crédits supplémentaires au titre du décret d'avance comme pour le reste, c'est-à-dire pour bien signifier que l'enseignement agricole était traité comme l'éducation nationale et pour que, dès 1988, des retards accumulés tant en ce qui concerne la pédagogie que la situation des personnels, soient en partie comblés. On continuera.

Mon budget de 1989 a été préparé dans ce sens, et je vous confirme que j'ai demandé à mes services, très clairement, d'engager les négociations nécessaires à la revalorisation de la condition des enseignants. Ces travaux ont commencé par l'une des questions qui leur tient à cœur, à savoir l'examen de la situation des professeurs de collège de l'enseignement technique agricole pour lesquels des crédits supplémentaires devront être trouvés et, je vous le dis, seront trouvés.

Ensuite, j'entends que ces actions permettent d'atteindre les objectifs que j'ai fixés dès la réunion du mois de juillet que j'ai tenue avec le conseil national de l'enseignement agricole : pour élever la qualification des agriculteurs, il faut des enseignants qui aient les moyens de leur travail et de leur qualification ; ensuite, il faut que nous soyons suffisamment ouverts pour permettre l'élargissement de la compétence de notre enseignement, de manière à répondre au développement d'une agriculture de plus en plus diversifiée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre, nos espaces ruraux se vident. Ils constituent pourtant l'un des principaux atouts et l'une des richesses de la France. Cette perte de substance est accélérée par des limitations de droit à produire appliquées uniformément sur tout le territoire. Ainsi, les régions de montagne, parce que leurs possibilités de reconversion sont limitées, se voient condamnées si des mesures volontaires et structurantes ne sont pas prises. J'en veux pour seul exemple mon département, le Cantal, dont parlait mon collègue, Pierre Raynal, à l'instant. Les pénalités y absorbent une part trop importante du revenu des exploitations laitières et créent une situation explosive. Pour faire face à cette asphyxie des zones rurales fragiles, deux axes d'action me paraissent indispensables.

D'abord, des mesures globales d'aménagement des zones fragiles. L'Europe, par la réforme des fonds sociaux structurels, s'engage dans cette voie, au travers de l'objectif 5 B en particulier. Dans le même temps, les moyens mis en œuvre par le biais du F.I.D.A.R., du F.I.A.M. et du F.A.R. sont en baisse sensible, bien que j'aie cru entendre tout à l'heure qu'il était possible d'envisager une révision en hausse. Pouvons-nous cependant, monsieur le ministre, laisser à l'Europe le monopole du développement des espaces ruraux défavorisés, d'autant que nous ne connaissons pas encore la destination de ces aides ?

Deuxième axe : l'investissement pour améliorer la productivité et assurer la modernisation. L'avenir de nos zones rurales défavorisées passe obligatoirement par la valorisation des produits agricoles. Puisque nos agriculteurs devront moins produire, il faut que la marge soit supérieure sur chaque unité produite, afin de créer de la valeur ajoutée. Pour cette raison, je déplore la baisse des crédits de paiement affectés à la P.O.A., le F.I.S. ne compensant qu'imparfaitement la diminution de cette prime essentielle. Il en est de même pour les crédits d'équipement hydraulique pour lesquels j'ai appris hier que la bonification des crédits prévue en début d'année était remise en cause, alors que les dossiers étaient prêts.

Renforcer la productivité des agriculteurs, développer la compétitivité et la capacité de nos entreprises agro-alimentaires à se moderniser, c'est construire l'avenir de nos zones rurales.

Monsieur le ministre, comptez-vous faire un effort supplémentaire, d'une part, pour les fonds d'intervention en milieu rural qui, dans le projet qui nous est soumis, se réduisent à une peau de chagrin, d'autre part, pour les crédits d'équipement et de modernisation de nos outils de transformation ?

Sinon, ce budget ne sera qu'un budget d'accompagnement du déclin des zones de montagne et non un budget de mise en valeur de nos espaces ruraux et de leurs productions auxquels nous sommes tous attachés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vais essayer de prendre la réponse un peu dans le sens inverse de votre question, c'est-à-dire en commençant par les possibilités de contractualisation entre l'Etat et les régions pour finir sur les problèmes communautaires.

Vous avez raison de penser qu'il faut que nous nous y mettions tous pour empêcher la dévitalisation d'un certain nombre de zones rurales - je préfère de beaucoup, même si elle est un peu barbare, cette expression à celle de « désertification » qui n'est pas bien appropriée. Je crois que c'est d'abord à vous, élus et responsables locaux, de prendre conscience de ces difficultés et de faire des propositions. Ensuite, il faut que l'appui de l'Etat vous soit acquis, et il doit se traduire dans les nouveaux contrats Etat-régions qui arrivent actuellement en phase finale de négociation. J'ai obtenu du Premier ministre que l'on ajoute, dans les priorités

pouvant être contractualisées, un certain nombre de domaines qui concernent directement les questions que vous m'avez posées. Et, d'ores et déjà, je constate que certaines régions ont décidé de « recibler » les actions de développement rural, en particulier en privilégiant des objectifs stratégiques dans ces zones fragiles. Je crois que c'est une bonne procédure.

On pourra en effet dégager des crédits sur des axes mobilisateurs - et vous en avez évoqué certains - des actions de désenclavement, et quand je pense à votre département, il me semble que c'est la base de tout. Commençons donc par avoir une route à quatre voies traversant le département et, après, on pourra assurer le développement économique. Il faut aussi assurer la consolidation, la reprise et la création d'entreprises, l'organisation de services publics, la revalorisation des possibilités touristiques et la consolidation des filières agricoles.

En termes de financement, ces programmes de redressement de zones rurales en difficulté ont leur place dans tous les contrats de Plan qui seront établis pour la période 1989-1993, et cela grâce à l'arbitrage rendu par Michel Rocard il y a quelques mois. A ce titre, ils pourront donc bénéficier des crédits de l'Etat, prioritairement de ceux du ministère de l'agriculture et de la forêt et des fonds interministériels d'aménagement du territoire rural. Et c'est parce que nous avons entendu votre critique, mais aussi bien d'autres venant de tous les bancs de l'Assemblée, que nous avons clairement laissé entendre qu'un certain nombre de fonds - j'ai parlé tout à l'heure du fonds d'action rurale, et je pense qu'il en sera de même avec le F.I.D.A.R. - seront abondés.

De plus, ces programmes sur lesquels nous devons travailler pour préparer le prochain Plan préfigurent à mon sens, par leur contenu et par leur esprit, les futurs plans de développement rural qui pourront être soumis par les Etats membres de la Communauté, dans le cadre de l'objectif 5 B auquel vous faisiez allusion et qui devraient nous permettre, du moins je l'espère, de commencer enfin à bénéficier, nous aussi, des fonds structurels de la Communauté.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi des finances pour 1989, n° 160, (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et forêt ; budget annexe des prestations sociales agricoles (suite).

Agriculture et forêt :

Annexe n° 3. - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 296, tome V, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 299, tome I, de M. Pierre Métails, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 43. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome XV, de M. Henri Bayard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN